



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de l'Alta Rocca

ENTRE

La Communauté de communes de l'Alta-Rocca

Représentée par Monsieur Pierre Marcellesi, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 04/08/2021.

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pascal Lelarge, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence des maires de la communauté de communes de l'Alta Rocca

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE de l'Alta Rocca s'inscrit dans la continuité de son projet de territoire formulé en 2016 et du contrat de ruralité (2017-2020). Ce contrat est l'occasion de consolider les ambitions du territoire et de mettre en œuvre ses projets structurants. La relance de l'activité économique doit servir les stratégies de développement souhaitées par les élus de la Communauté de Communes dans les domaines de la transition écologique, du développement durable du territoire, de la consolidation de la cohésion sociale et territoriale.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

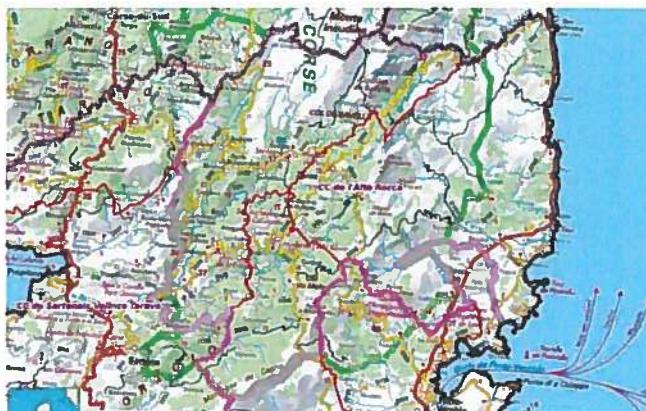
Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'Alta Rocca autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours



Créée le 18 décembre 2000, la communauté de communes de l'Alta Rocca regroupe 18 communes rurales. La population de l'Alta Rocca est évaluée à 8 479 habitants pour une superficie de 680,4 km². La densité de 12,4 hab/km² est inférieure à la moyenne de Corse-du-Sud de 39,2 hab/km² (INSEE 2017). Cette faible densité s'explique par l'importance du relief et par le caractère rural montagnard du territoire. Les massifs montagneux qui enserrent l'Alta Rocca sont constitutifs du territoire : la chaîne d'Istria au Nord-Ouest, le massif de l'Incudine au Nord-Est et le plateau du Cuscionu, le massif de Bavella à l'Est et l'Omù di Cagna au Sud. La montagne est un élément central du sentiment d'appartenance de l'Alta Rocca, socle minéral dont le nom résonne au-delà de la Corse. Il dispose d'une interface maritime par les communes de Zonza, Conca, et Sari-Solenzara. Les 18 communes sont classées en zone de montagne selon la loi montagne, et les trois communes littorales sont classées à la fois par la loi montagne et la loi littoral.

Un territoire aux aménités paysagères, environnementales et patrimoniales remarquables

Le territoire de l'Alta Rocca est doté d'une forte identité environnementale qui se traduit notamment par les sites naturels des aiguilles de Bavella, le plateau du Cuscionu, la cascade de Piscia di Ghjaddu, ou encore le Golfe de Pinarello. Les enjeux de protection de la biodiversité et des milieux y sont prégnants. Le territoire est ainsi quasiment intégralement couvert par les zonages de protection de la biodiversité et des milieux naturels (ZNIEFF de type I et II, Natura 2000). Le périmètre du Parc Naturel Régional de Corse couvre une très grande partie du territoire de l'Alta Rocca. Les ressources naturelles et paysagères sont préservées du fait de la faible densité de la population. Ce patrimoine naturel se double d'un patrimoine culturel fort et pluriel. L'Alta Rocca est une terre d'archéologie avec plusieurs sites majeurs (Cucuruzzu, Capulan Cucciurpula, San Giavino di Carbini). Le musée de l'Alta Rocca est aussi un espace de connaissances et de compréhension dédié à l'archéologie du territoire.

Le territoire de l'Alta Rocca tire sa singularité de l'authenticité de ses villages et d'un patrimoine bâti très préservé. Au-delà de la qualité urbaine des villages, les édifices religieux contribuent aussi à la richesse patrimoniale et au charme historique du territoire. Le site du château de Quenza est un monument atypique dans le paysage montagnard de l'Alta Rocca et présente un réel intérêt dans le projet de Territoire de la CCAR du fait de son potentiel architectural et sa localisation géographique. Ce monument non-classé est actuellement fragilisé et en péril du fait de son manque d'entretien.

Les élus de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca ont pour ambition de valoriser ces atouts montagnards et littoraux. Ce projet doit concilier la préservation de la qualité de vie des habitants et l'attractivité touristique au travers de plans de gestion des sites naturels et patrimoniaux.

La cohésion sociale : entre contraintes géographiques et engagement collectif

Bien que le sentiment d'appartenance de l'Alta Rocca se fonde sur la montagne, sa démographie et son urbanisation témoignent de dynamiques orientées vers le littoral et les pôles urbains secondaires des EPCI limitrophes (PADDUC, 2015). La dynamique démographique est territorialisée : l'attractivité littorale et les communes sous influence des aires urbaines de Propriano, de Sartène et de Porto-Vecchio connaissent le taux d'évolution annuel de la population le plus important. Il en découle une artificialisation des sols plus importante sur le littoral, qui demeure toutefois en dessous de la moyenne départementale (Observatoire de l'artificialisation,

2018). Alors que le modèle de développement Corse se base principalement sur un littoral attractif, l'Alta Rocca fait le pari de la complémentarité entre son espace montagnard et son littoral.

La topographie du milieu montagnard conduit à l'isolement géographique et à des conditions de circulation difficile. Dans ce contexte, l'utilisation de la voiture particulière est privilégiée. En effet, d'après l'Enquête Déplacement Ville Moyenne de Corse réalisée en 2017 (CEREMA/ AUE), environ 92 % des habitants disposent d'au moins un véhicule motorisé et 36 % sont bimotorisés. L'enjeu de la mobilité sur le territoire est au cœur de la future politique de développement de l'Alta Rocca. L'intercommunalité a décidé de se saisir de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM). En vue de structurer son action, l'intercommunalité est lauréate du programme Ten Mood porté par l'ADEME. Il s'agit de construire un modèle de développement basé sur la proximité et les modes alternatifs à la voiture individuelle, tout en favorisant l'accès de tous aux services, y compris numériques, les échanges entre les villages, et le développement économique.

Le relief et les dynamiques démographiques conditionnent aussi la répartition des services sur le territoire. Les services de santé sont présents avec une représentation de chaque professionnel de santé (BPE, 2019). Les infrastructures sont néanmoins polarisées sur les trois communes de Zonza, Levie et de Sari-Solenzara pour l'ensemble du corps médical. Les réseaux de soins et d'accompagnement, et de prévention sont bien implantés et proches des habitants : Aide à Domicile en Milieu Rural, Services de la communauté de communes pour le portage des repas, Réseau de santé gérontologique SARV. Le maillage des services publics de proximité est analogue. Le projet de contrat local de santé doit venir consolider la stratégie locale en matière de santé du territoire. La répartition des commerces de proximité est plus homogène sur le territoire (BPE, 2019). Les infrastructures scolaires sont principalement des écoles élémentaires et un collège à Levie. Les structures pour la petite enfance sont dynamiques et actives (crèche, accueil de loisirs sans hébergement, contrat éducatif local, centre aéré de Levie). Le contrat de ruralité de l'éducation nationale signé en 2016 conduira à la réalisation d'un schéma pluriannuel d'évolution de l'offre scolaire dans un contexte de dynamisation territoriale à la suite du regroupement pédagogique intercommunal.

L'offre d'accès à la culture reste peu structurée, notamment pour les jeunes qui restent sans accès à une salle de spectacle ou un cinéma. En ce qui concerne la lecture et l'accès aux livres, le territoire est doté de quatre points relais (Aullène, Loreto di Tallano, San Gavino di Carbini, Quenza), de trois bibliothèques (Levie, Zonza, Sainte Lucie de Porto-Vecchio) et d'une médiathèque – pôle culturel depuis 2018 à Sainte Lucie de Tallano. L'Alta Rocca ambitionne de devenir une terre de culture pour tous. Le territoire dispose d'une assise solide comme terre d'histoire et d'artisanat et détient des véritables leviers d'action. Le tissu associatif est actif en termes de programmation artistique, d'animations culturelles et de promotion des artistes locaux. La Biennale de sculpture de l'Alta Rocca illustre ce dynamisme.

L'Alta Rocca face aux défis économiques

L'Alta Rocca dispose d'un tissu économique très dense avec environ 1300 établissements dont la majorité sont des TPE (environ 1200) avec des effectifs de salariés inférieur à deux personnes (INSEE, 2016). Le socle économique de l'Alta Rocca est polarisé : le tourisme et les secteurs affiliés (construction, commerces, restauration, etc.) sont les moteurs économiques qui dynamisent l'économie du territoire. Cependant, l'absence d'équipements structurants (couveuse, pépinière d'entreprises) ne permet pas de soutenir la création d'entreprises ou le développement des filières, y compris agricoles. Le projet de réhabilitation de la zone de Ciniccia – Commune de Levie – est une opportunité certaine pour créer les conditions d'un pôle économique et artisanal sur le territoire montagne de l'Alta Rocca.

Malgré son rôle structurant pour le territoire, l'agriculture et le pastoralisme représentent seulement 1 % des emplois. La déprise agricole conduit au développement du maquis. L'orientation agricole est principalement de l'élevage : bovin, porcin et du poly-élevage. L'arboriculture et le maraîchage sont rares. L'artisanat, notamment la coutellerie à l'excellence proverbiale, participe de la valorisation du territoire. La Festa di L'Oliu Novu, fête de promotion des métiers et savoir-faire de

l'agriculture et de l'artisanat corse, en témoigne. Afin de gagner en visibilité, le territoire souhaite mettre en avant les productions à forte typicité (charcuterie, fromage, huile d'olive...) en se positionnant sur les segments des produits de qualité et en accompagnant la structuration des débouchés commerciaux de proximité.

Le tourisme constitue un axe majeur de développement dans la perspective de l'allongement de la saison touristique. Il peut notamment apporter un débouché aux produits locaux. Cependant, cette activité est actuellement soumise à des contraintes liées à l'importance du travail temporaire, à la saisonnalité des emplois et au recours aux saisonniers. Les pratiques touristiques sont tournées vers les sports de nature, et l'hébergement est orienté vers l'agrotourisme. La filière touristique de l'Alta Rocca repose sur des fonctionnements individuels, sans structuration mais avec une ambition commune pour le développement futur et durable du territoire : s'appuyer sur la forte attractivité patrimoniale de l'Alta Rocca et la valoriser. La résidence d'Architecte « Trans'Humans Alta Rocca » réalisée par la Maison de l'Architecture de Corse a permis d'initier une dynamique, en particulier en recherchant des nouveaux leviers pour un tourisme alternatif et durable. Une charte paysagère et architecturale est en réflexion avec le concours d'un Atelier des Territoires organisé avec les services de l'État.

Article 2 – Ambition du territoire de l'Alta Rocca

Véritable fil rouge du projet de territoire de l'Alta Rocca, la protection et la valorisation des patrimoines culturels (architectural, archéologique et artisanal) et environnementaux allie des objectifs de préservation, de sensibilisation des publics et de développement économique. Traduit dans le CRTE, ce projet rencontre la volonté exprimée par l'État d'accompagner le bloc communal dans ses politiques en faveur du logement, de la transition écologique, de l'accès au numérique et du développement économique. Dans cette perspective, les enjeux de mobilité, de logement, d'accès à des services adaptés aux évolutions et au renouvellement de la population, de transition écologique et des nouvelles règles d'occupation de l'espace ont été partagés avec les élus des communes afin d'intégrer leurs projets et de favoriser la complémentarité de l'action publique communale et intercommunale.

La faible densité de population de l'Alta Rocca fragilise les équilibres territoriaux, en particulier en montagne. Elle contraste avec l'attractivité littorale. La cohésion sociale et territoriale s'impose comme une ambition première pour l'Alta Rocca. Davantage qu'une lutte contre la désertification, l'Alta Rocca s'engage dans une véritable reconquête territoriale par une politique du logement adaptée à la typologie et aux besoins actuels et à venir des habitants de l'Alta Rocca. Il apparaît aussi nécessaire de maintenir, de mailler et d'enrichir les services à la population pour dynamiser le territoire et le développement local. L'amélioration de la mobilité doit renforcer les liens entre le littoral et l'intérieur et servir de levier d'action pour initier un développement dynamique du territoire. Les services sociaux, éducatifs et de santé sont essentiels à la vie des différentes tranches d'âge de la population. L'enjeu est d'autant plus fort pour les aînés et les plus jeunes. La mise en place d'une politique de mobilité complète, ambitieuse doit participer de l'ambition de maintenir une cohésion sociale qui fait la force de l'Alta Rocca.

Les spécificités géographiques de l'Alta Rocca, souvent enclavé, lui confèrent aussi une véritable spécificité patrimoniale. Son patrimoine culturel et environnemental est un facteur essentiel d'attractivité du territoire, au même titre que son littoral. Sa valorisation doit servir l'ambition d'un tourisme étalé sur l'ensemble de l'année qui constitue une seconde ambition pour le territoire. La structuration de la politique touristique et culturelle intercommunale permet de développer une offre de services pour les résidents et les visiteurs tout en assurant la préservation de grands sites menacés par la sur-fréquentation. L'agriculture locale et le pastoralisme jouent un rôle essentiel dans l'entretien des paysages et doivent, à ce titre, être mis en lumière par des activités de tourisme durable.

La question de la transition écologique alimente en filigrane l'ensemble des projets portés par le territoire (sobriété énergétique des logements, stratégie de mobilité, tourisme durable, urbanisme) et constitue la troisième ambition du territoire. Elle nécessite une réflexion importante sur la valorisation des énergies propres. L'aide à la mise en place d'une filière bois par exemple, dans la perspective de la création d'une activité autour de la gestion du massif forestier et d'une réduction de la dépendance énergétique, est soutenue par les élus de la communauté et fait d'ores et déjà l'objet de propositions d'actions et de projets concrets. Le développement des énergies renouvelables, et notamment celle issue de l'utilisation du bois, constitue une priorité.

Les dynamiques liées au maintien des équilibres territoriaux, l'attractivité littorale, le développement de l'espace montagnard, s'inscrivent dans les stratégies du CRTE en faveur de la cohésion sociale et territoriale, du développement économique durable et de la transition écologique.

Article 3 – Les axes stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Consolidation territoriale et cohésion sociale**
- **Orientation 2 : Développement économique durable**
- **Orientation 3 : Transition écologique**

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Orientation 1 : Consolidation territoriale et cohésion sociale

Objectif 1.1 : Faciliter les mobilités quotidiennes et touristiques

La communauté de commune est Autorité organisatrice de la mobilité depuis mars 2021. La configuration très montagneuse du territoire impose la mise en œuvre de solutions de mobilité multimodales et innovantes (navettes et solutions individuelles). Ces solutions facilitent les déplacements internes à l'Alta-Rocca, en direction des commerces, mais aussi des espaces patrimoniaux et infrastructures culturelles et sportives. Améliorer la mobilité combine les vocations sociales – l'accès des biens et des services à tous les habitants du territoire, environnementales – promouvoir les véhicules électriques et éviter la surfréquentation des sites remarquables – et d'innovation publique – tester le cabotage maritime et la location de vélo électrique – de la communauté de communes. Il s'agit également de gérer le flux de visiteurs généré par les lieux les plus remarquables via des parcs de stationnement aux portes du territoire, la mise en place de navettes d'accès aux sites, l'accès à la location de vélos (voire de vélos à assistance électrique), voire des navettes maritimes pour la façade littorale.

Actions

- Élaboration d'un plan de mobilité dans le cadre du programme TENMOD de l'ADEME (2020-2022),
- Stratégie de mobilité touristique à Zonza.

Objectif 1.2 Améliorer l'accès au numérique

Soucieuse du maintien de la population résidente et de l'accueil de nouvelles populations, l'intercommunalité de l'Alta Rocca souhaite améliorer son offre de services. Les services numériques sont aujourd'hui incontournables, tant pour le développement des entreprises que l'accès au service public ou les dynamiques pédagogiques et culturelles. Les usages du numérique contribuent à :

- développer des échanges mer/montagne,
- favoriser le partage d'expérience,
- acquérir des compétences transversales,
- développer des pratiques innovantes.

Actions

- Raccordement du territoire à la fibre optique,
- Création de Maisons France Service,
- Recrutement de conseillers numériques,
- Installation d'une micro-folies,
- Équipement informatique des écoles (CCAR et commune de Zonza),
- Création de tiers-lieux.

Objectif 1.3 Valoriser les services de proximité

En Alta Rocca, l'accessibilité des services est sensible pour des usagers souvent éloignés des centralités. Or, les services offerts à la population (éducation, santé, services à domicile pour la petite enfance et les personnes âgées) renforcent l'attractivité du territoire. Les élus souhaitent donc maintenir ces services. L'accès aux équipements sportifs et culturels doit aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Actions

- Cuisine centrale et amélioration de la qualité des repas des scolaires et des seniors,
- Création d'un jardin partagé à Levie autour d'un ancien four pour initier un réseau de jardins partagés,
- Construction d'un local technique (Zoza),
- Réhabilitation de la salle polyvalente (Zoza).

Objectif 1.4 : Soutenir le logement des actifs

En Alta Rocca, l'offre de logement pour les résidents est contrainte par de l'habitat dégradé, voire indigne, et par la concurrence avec les locations saisonnières. Pour y répondre, des politiques publiques d'accès à la propriété sont développées, notamment sur la façade littorale la plus tendue.

Actions

- OPAH de revitalisation rurale (2018-2023),
- Appui aux procédures de récupération des biens vacants et sans maître par les communes,
- Construction de logements en locatif ou accession à la propriété (Zonza),
- Rénovation de logements communaux (Zoza),
- Rénovation de logements communaux (San Gavino di Carbini).

Orientation 2 : Développement économique durable

Objectif 2.1 Accueillir les entreprises

La création d'emplois passe par un soutien à l'entrepreneuriat, l'artisanat, le commerce, les TPE et les PME et la mise en place de formations professionnelles adaptées à la demande. La prise en compte des enjeux de développement durable est au cœur de la stratégie pour le territoire. Elle traduit la forte volonté de la CCAR de structurer une offre d'hébergement d'entreprises sur l'ensemble du territoire.

Actions

- Réaménager la ZAE de Ciniccia,
- Étude globale d'opportunité et de faisabilité de création de zones d'activités commerciales et artisanales sur le littoral afin de déployer une offre immobilière d'entreprise durable et qualitative (pépinières, couveuse, bâtiment relais, tiers-lieux).

Objectif 2.2 Structurer l'économie touristique

La Communauté de Communes de l'Alta Rocca a fait de la valorisation, de la restauration et de la préservation du petit patrimoine une de ses actions emblématiques. Témoin du passé, ce patrimoine fonde l'identité du territoire et reflète les savoir-faire des anciennes générations. Il constitue aussi un atout pour le développement rural. L'intercommunalité souhaite mailler le territoire afin de faire du petit patrimoine, un véritable levier économique local pour l'ensemble des communes dans le souci de le protéger d'un développement mal maîtrisé.

Actions

- Schéma de développement et de gestion des activités de pleine nature,
- Mise en tourisme numérique des patrimoines,
- Valoriser les lieux patrimoniaux du territoire- Rénovation du petit patrimoine vernaculaire,
- Valoriser les abords du barrage du Rizzanese,
- Travaux de réhabilitation du château de Quenza.

Objectif 2.3 Valoriser l'agriculture durable

Face à la diminution du nombre d'actifs et d'emplois agricoles sur le territoire de l'Alta Rocca, la communauté de communes fait l'hypothèse qu'un réservoir d'installations est disponible sur un marché porteur. Faute d'accompagnement et de soutien, les installations ne se concrétisent pas. Soutenir les installations d'agriculteurs doit favoriser l'autonomie alimentaire du territoire, afin, notamment, d'approvisionner les cantines (collèges, écoles primaires) et la restauration collective (EPADH) en produits locaux.

Actions

- Création d'une couveuse maraîchère,
- Poursuivre la restauration des bergeries sur les estives,
- Conservatoire des espèces végétales, des semences traditionnelles et des techniques anciennes,
- Réhabilitation Casa di I tierzi (San Gavino di Carbini).

Orientation 3 : Transition écologique

Objectif 3.1 Préserver les sites touristiques, gérer leur fréquentation

L'Alta Rocca est un territoire fragile qu'il s'agit de préserver. La communauté de communes s'engage dans une série d'actions visant à éviter les dommages de la surfréquentation des sites touristiques. Dans cette perspective, le territoire souhaite bénéficier d'une Opération Grand Site pour les aiguilles de Bavella. Ce dispositif, institué pour donner aux collectivités locales les moyens de maintenir la qualité des sites classés sur leur territoire et faisant l'objet d'une forte fréquentation touristique, permet la mise en place de structures d'accueil et de canalisation du public tout en effectuant des travaux destinés à conserver et à réhabiliter la qualité paysagère des lieux.

Actions

- Charte architecturale et paysagère de l'Alta Rocca,
- Opération Grand Site de Bavella,
- Aménagement d'aires d'accueil et de stationnement sur les sites touristiques remarquables,
- Gestion de la réserve naturelle du plateau du Cuscione-Aiguilles de Bavella,
- Travaux de restauration écologique sur les sites identifiés comme étant à risque de surfréquentation,
- Aménager et réhabiliter les itinéraires pédestres limitant l'impact des activités humaines et touristiques sur les sites Natura 2000,
- Itinéraires VTT (San Gavino du Carbini),
- Valorisation du patrimoine maritime.

Objectif 3.2 S'engager pour la transition énergétique du territoire

Au-delà de son intérêt environnemental, la transition énergétique est aussi un véritable levier du développement économique et social. La structuration d'une filière bois en Alta Rocca servirait à la fois au bois d'œuvre pour le secteur de la construction, et au bois énergie. Malgré des conditions d'exploitation difficiles, les communes disposent d'une ressource en bois considérable pouvant être valorisée, avec le concours de la Collectivité de Corse.

Actions

- Projet de chaufferie bois de Levie,
- Rénovation et extension du siège de la CCAR,
- Réhabilitation de la mairie avec la filière bois (Sari Solenzara),
- Transition énergétique des bâtiments communaux (Zonza),
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire (chaufferies biomasse, solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, mini-hydraulique, hydrogène vert...),
- Sensibilisation à la démarche « Energie Citoyenne »,
- Rénovation thermique des bâtiments communaux et tertiaires,
- Sensibilisation à la rénovation de l'habitat privé et à l'installation de moyens de production d'énergie renouvelable chez les particuliers.

Objectif 3.3 Réduire et recycler les déchets

L'Alta Rocca, compétente en matière de collecte des déchets, est confrontée à une augmentation des tonnages en période estivale. La réduction des déchets à la source et l'amélioration du tri sélectif sont des enjeux centraux pour diminuer la part du budget communautaire investit dans les déchets. Ces efforts favorisent l'émergence d'une économie circulaire, sociale et solidaire autour du recyclage afin de créer des emplois.

Actions

- Étude d'optimisation du service de collecte des déchets,
- Déploiement de la collecte de carton,
- Aménagement de point de collecte,
- Acquisition de véhicules de collecte et renouvellement du parc roulant du service technique,
- Mise en place de la collecte des biodéchets,
- Proposer un modèle 0 emballage sur le territoire,
- Création d'une ressourcerie,
- Élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) (obligatoire depuis le 1er janvier 2012) (et donc définition des actions de préventions à mener).

Objectif 3.4 Gestion des risques naturels

Actions

- Poursuivre la mise en œuvre des politiques de Défense des Forêts contre les Incendies,
- Mettre en œuvre les politiques de GEMAPI.

Objectif 3.5 Gestion de l'eau et de l'assainissement

Les actions du territoire en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sont accompagnées dans le cadre du 11^e programme de l'Agence Eau Rhône Méditerranée Corse.

Actions

- Études d'implantation d'une centrale hydroélectrique (Zoza,)
- Construction d'une usine de potabilisation pour le territoire du SivoM,
- Construction d'une station d'épuration sur la commune de Lecci au profit partagé des communes voisines de San Gavino di Carbini et Zonza,

- Création d'un réservoir intermédiaire pour l'alimentation en eau de la commune de Solenzara.

4.1 Contractualisations et programmes de l'État

Le CRTE s'inscrit dans la continuité du contrat de ruralité (2017-2020). Ses orientations et objectifs convergent avec l'OPAH de revitalisation rurale (2018-2023), le contrat de ruralité de l'éducation nationale depuis 2016 et avec la préparation d'un contrat local de santé.

Aussi, le CRTE a vocation à intégrer le Contrat d'Objectif Territorial, partagé avec la communauté de communes du Sartenaïs-Valinco-Taravo, envisagé avec l'ADEME (sous réserve).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches Action en annexe 1. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale Adjointe de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A). En coordination avec la communauté de communes de l'Alta Rocca, la Délégation Territoriale adjointe sollicite autant que de besoin les opérateurs de l'ANCT (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires) et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des thématiques (CAUE, Maison de l'Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active) ainsi que les services déconcentrés de l'État. Leur contribution est valorisée dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Aussi, la communauté de communes de l'Alta Rocca a bénéficié d'un accompagnement sur-mesure renforcé en ingénierie de l'Agence Nationale de Cohésion des territoires pour la réalisation du présent CRTE.

Pour contribuer au renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire de l'Alta Rocca, un projet d'installation d'une Maison France Services à Levie est en cours d'élaboration. Aussi, une Maison France service a déjà été installée à Sari-Solenzara. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le financement des aménagements locaux, l'intégration des services et la mise à disposition de deux agents d'accueil et de conseillers numériques. Ces derniers doivent à partir des moyens mis à leur disposition, répondre et informer les usagers au regard des services et dispositifs disponibles dans les Maisons France Services et sensibiliser et former les usagers à l'utilisation des outils numériques (procédures, formations, ateliers thématiques, accompagnement, etc.). La mise en

œuvre de ces projets est soutenue par une participation de l'État dont les montants s'élèvent à 30 000 €/an pour le fonctionnement des Maisons France Services et 50 000 €/an (pour une durée de 2 ans) pour le financement des postes de conseillers numériques.

Aussi, un apport en ingénierie sera proposé à travers notamment la mise à disposition d'un Volontaire Territorial Administratif (VTA) pour la commune de Sainte Lucie de Tallano sur une durée de 12 mois à travers une aide forfaitaire de 15 000 € dédiée au financement du poste.

L'orientation du présent CRTE en faveur de la structuration de l'offre touristique et du développement du tourisme durable pourra être soutenue dans le cadre du plan national « Avenir Montagnes » présenté le 27 mai 2021 par le Premier ministre.

Enfin, l'animation du CRTE, assurée par la communauté de communes, est soutenu par le financement d'un poste de chargé d'opération, représentant le montant annuel de 36 000 € à 41 000€ avec un taux plafond de 70 % financés par le FNADT. Le rôle du chargé d'opération permettrait :

- d'approfondir la stratégie territoriale de la communauté de communes ;
- de s'assurer de la faisabilité technique et réglementaire des projets ;
- de valoriser la mutualisation des moyens et des ressources humaines ;
- de préparer des dossiers de financement ;
- d'accompagner les communes dans l'émergence et la concrétisation de leurs projets ;
- d'établir des bilans réguliers.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de l'Alta Rocca assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du

contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT) et le projet de Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME, partagé entre les communautés de communes de l'Alta-Rocca et du Sartenais-Valinco-Taravo, sous réserve de sa signature. Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes de l'Alta-Rocca ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'Alta-Rocca, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires. Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la communauté de communes de l'Alta Rocca. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1. Un tableau de suivi est tenu à jour (annexe 3-3).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est conclu pour la durée du mandat municipal de 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 – Résiliation du CRTE

Le présent contrat peut prendre fin à l'initiative de l'une des deux parties signataires, à savoir l'État et/ou la Communauté de communes de l'Alta Rocca.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Levie, le 06 août 2021 en présence des maires de l'Alta Rocca,

**Le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud,**



Pascal LELARGE

**Le Président de la
communauté de
communes de l'Alta**

Rocca,

Pierre MARCELLESI

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2– Accompagnement de l'Ademe

Annexe 3 – Tableau de suivi technique et financier

Annexe 4 – Diagnostic écologique Alta Rocca 2021

Projets portés par la Communauté de communes de l'Alta Rocca

Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité du territoire

Fiche 1

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Élaboration et déploiement du plan de mobilité de l'Alta Rocca |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | <p>Le plan de mobilité de l'Alta Rocca propose un programme d'actions opérationnelles, selon différentes modalités de transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • navettes inter-villages, • service de transport à la demande pour des publics spécifiques, • favoriser l'accès aux sites remarquables, par la création de parkings aux portes du territoire, la mise en place de navettes d'accès aux sites, l'accès à la location de vélos (y compris à assistance électrique), voire des navettes maritimes, • construire des plates-formes numériques ou autres, permettant la mise en réseaux des habitants afin de développer le covoiturage, dans les hameaux les plus excentrés. <p>Ce projet est financé dans le cadre du programme TENMOD de l'ADEME (2020-2022).</p> |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | 2021 : Élaboration du schéma de mobilité 2022 : Développement des premières actions en faveur de la mobilité |
| Budget et financement | 155 000 € sur 2 ans, dont 50% pris en charge par l'ADEME |
| Objectifs | Disposer d'un plan de déploiement de la politique de la mobilité Mettre en œuvre des premières actions |
| Indicateur de suivi | Taux de la fréquentation des transports en commun Fréquentation des parkings de covoiturage Taux d'utilisation des bornes électriques |

Fiche 2

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | École numérique |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta-Rocca |
| Description de l'action | Depuis 2017, la communauté de communes investit dans l'achat de matériels informatiques, pour l'ensemble des écoles du territoire. Aujourd'hui, cet effort doit être poursuivi pour compléter ces installations. |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier | Action réalisée à moyen terme Dans les 3 ans |
| Budget et financement | En cours d'évaluation |
| Objectifs | Développer les usages numériques du public scolaire |

| | |
|----------------------------|---|
| Indicateur de suivi | Niveau d'équipement informatique des écoles du territoire |
|----------------------------|---|

Fiche 3

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom de l'action | Installation d'une micro-folies |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | L'installation d'une « MicroFolies » est un enjeu de développement culturel. Le dispositif permet la visite virtuelle d'œuvres majeures des musées nationaux pour les habitants du territoire, en particulier le public scolaire. |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier | Action réalisée à moyen terme Dans les 3 ans |
| Budget et financement | En cours d'évaluation |
| Objectifs | Offrir un accès privilégié à la culture pour tous |
| Indicateur de suivi | Taux de fréquentation de la « Micro-Folies » Actions de médiation réalisées auprès de publics cibles (scolaire, PMR...) |

Fiche 4

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom de l'action | Création de tiers lieux |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta-Rocca |
| Description de l'action | Installation de tiers-lieux à destination des entreprises, des porteurs de projets et des habitants |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier | Action réalisée à moyen terme Dans les 3 ans |
| Budget et financement | En cours d'évaluation |
| Objectifs | Améliorer l'accès au numérique Favoriser le développement économique des entreprises |
| Indicateur de suivi | Taux de fréquentation des tiers-lieux |

Fiche 5

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Maison France Service |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta-Rocca Commune de Sari-Solenzara/ La Poste |
| Description de l'action | La mise en place de Maisons France Services et le recrutement de Conseillers Numériques facilite l'accès de la population aux différentes démarches administratives dématérialisées. |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |

| | |
|--|--|
| Calendrier Engagement Réalisation | Action réalisée à moyen terme Dans les 3 ans |
| Budget et financement | 30 000 €/ MFS 50 000€/an (2 ans) /conseillers numériques |
| Objectifs | Améliorer l'accès numérique pour tous les habitants du territoire |
| Indicateur de suivi | Fréquentation des Maisons France Services Nombre de citoyens accompagnés par le(s) conseiller(s) numérique(s) |

Fiche 6

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Cuisines centrales / améliorer la qualité des repas des scolaires et des seniors |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta-Rocca |
| Description de l'action | <p>La communauté des communes souhaite maîtriser davantage la qualité des repas des écoles et des seniors. Le projet comprend plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adapter les équipements des cantines scolaires du Collège de Levie et de l'école de Sainte Lucie de Porto-Vecchio pour le secteur « littoral » pour améliorer la qualité des repas des scolaires et assurer un nouveau service de portage des repas des seniors ; • créer une cuisine centrale dans le secteur « montagne » actuellement approvisionné par un prestataire extérieur. <p>Ces cuisines centrales vont proposer des menus répondant aux critères de la loi EGALIM, sur les circuits courts et l'usage du BIO. De plus, les achats vont s'effectuer chez les producteurs du territoire, ce qui va contribuer au développement économique, en faveur des exploitations agricoles.</p> |
| Axe du CRTE | Cohésion Sociale |
| Calendrier Engagement Réalisation | Ouverture de la 1 ^{ère} cuisine centrale : septembre 2021 Début du service de livraison des repas sur la partie littorale |
| Budget et financement | Réponse aux AAP de l'ADEME sur les projets alimentaires territoriaux Investissements : DETR Budget en cours d'évaluation |
| Objectifs | <p>Les principaux objectifs attendus, en liaison avec les enjeux décrits plus hauts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le maintien des populations seniors à domicile L'éducation à la santé pour les élèves, à travers des repas fabriqués selon des circuits courts et produits de saison L'Amélioration de services existants |
| Indicateur de suivi | <p>Les indicateurs évalués vont être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture des cuisines centrales « littorales » et « montagne » - L'augmentation du nombre de repas scolaire, - L'augmentation du nombre de repas « Seniors », - L'ouverture d'un service de portage de repas sur le « littoral » |

Fiche 7

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Création d'un jardin partagé à Levie autour d'un ancien four pour initier un réseau |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | <p>La création d'un jardin partagé à Levie doit permettre de renouer avec le paysage caractéristique de l'Alta Rocca marqué par des cultures vivrières en terrasses afin d'exploiter pleinement les disponibilités foncières. Il s'agit aussi de créer un espace de rencontre, de convivialité et d'échanges. Le projet comporte deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> La restauration du petit patrimoine : reconstruction des murs de soutènement en pierres sèches, aménagement des abords du jardin, restauration d'un four situé dans le jardin. L'aménagement de la parcelle en jardin thématique : création d'un verger expérimental avec la plantation d'essences locales (plantation de fruitiers et de végétaux endémiques), aménagement d'un jardin partagé et d'un jardin pédagogique. |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | <p>Mission de maîtrise d'œuvre : en cours</p> <p>Lancement de la consultation pour les travaux : quatrième trimestre 2021</p> <p>Début des travaux : premier trimestre 2022</p> <p>Achèvement des travaux : fin 2022</p> |
| Budget et financement | <p>Budget estimatif MOE (taux de rémunération 12%) : 21 600 € HT</p> <p>Budget estimatif des travaux : 180 000 € HT</p> <p>Partenaires potentiels : Comité de massif, Office de l'environnement de la Corse</p> |
| Objectifs | <p>Valorisation paysagère des terrasses et du petit patrimoine bâti</p> <p>Favoriser le jardinage et l'échange de savoir-faire</p> <p>Création d'un espace de rencontres et de convivialité</p> |
| Indicateur de suivi | <p>Animations auprès de publics spécifiques</p> <p>Nombre de bénéficiaires</p> |

Fiche 8

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | OPAH de revitalisation rurale |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a vocation à soutenir les propriétaires-occupants ou les propriétaires-bailleurs dans leur démarche de restauration de l'habitat ancien. Elle revêt une importance particulière dans un contexte de dégradation des constructions anciennes et de demande importante en logement. L'OPAH de l'Alta Rocca vise la rénovation de 89 logements. |
| Axe du CRTE | Cohésion sociale et solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | 2018-2023 |
| Budget et financement | 1 638 715 € de l'ANAH |

| | |
|----------------------------|--|
| Objectifs | Reconstruire la ville sur la ville en privilégiant la réhabilitation du bâti Mettre en valeur le patrimoine Développer l'artisanat |
| Indicateur de suivi | Nombre de logements rénovés |

Fiche 9

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Appui aux procédures de récupération des biens vacants et sans maître |
| Maître d'ouvrage | CC de l'Alta Rocca et communes |
| Description de l'action | La politique du logement s'appuie notamment sur la reconquête des biens sans maître ou à l'état d'abandon afin de les intégrer au domaine communal pour promouvoir le portage de projets de logements. La politique de récupération des biens sans maître portée par la communauté de communes et les communes permet d'ores et déjà la réalisation d'opérations importantes de réhabilitation de l'habitat traditionnel dans les bourgs de montagne et en corollaire la protection de ce patrimoine. Les services de l'État apportent leur concours à la promotion de la politique de récupération des biens sans maître. |
| Axe du CRTE | Cohésion sociale et solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | 2021-2026 |
| Budget et financement | |
| Objectifs | Éviter la ruine des constructions anciennes Remettre des biens sur le marché |
| Indicateur de suivi | Nombre de procédures de biens vacants présumés sans maître initiées |

Fiche 10

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Création d'une ressourcerie |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Créer ou accompagner la création d'un lieu de dépôts d'objet (jouets, meubles, produits bricolage...) issus d'un apport ou du tri de la collecte des encombrants, afin de les réemployer. Le développement du réemploi et de la réutilisation, ainsi que de boucles d'économie circulaire permette de limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental en améliorant l'efficacité sociale. Afin de favoriser l'insertion, la création de la ressourcerie pourra s'appuyer sur des chantiers d'insertion. |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | Non planifié |
| Budget et financement | Le budget de l'opération reste à définir |

| | |
|----------------------------|--|
| Objectifs | Développer une politique de recyclage vertueux sur le territoire en développement du réemploi et de la réutilisation |
| Indicateur de suivi | Quantité de déchets détournés et réemployés |

Axe 2 : Développement économique durable

Fiche 11

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Réaménagement de la ZAE de Ciniccia |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | <p>La ZAE de Ciniccia se situe aux abords de la RD 268, principal axe routier du territoire, sur la commune de Levie au Sud, et sur la commune de San-Gavino-di-Carbini au Nord. Depuis 30 ans, la ZAE accueille des entreprises locales et des acteurs institutionnels. Elle occupe une position stratégique, géographique, territoriale et économique centrale. Le projet de requalification et d'extension de la ZAE de Ciniccia s'inscrit dans une démarche de reconquête des espaces économiques à l'échelle du territoire intercommunal. Pour le réaménagement de la zone, la CCAR retient, de manière non exhaustive, les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'amélioration paysagère de la ZAE La réfection, l'élargissement et la création de voiries La réfection et la modernisation des VRD Le renforcement du réseau internet (raccordement à la fibre) La mise en place d'une véritable signalisation interne et externe Extension de la zone <p>L'étude d'opportunité concernant la requalification et extension de la zone d'activités de Ciniccia a été réalisée en interne en 2017. Conformément au PREZA, il convient désormais de lancer les études pré-opérationnelles. Ces dernières s'assureront de la faisabilité réglementaire, technique, financière, juridique et urbanistique d'un projet. Cette phase doit permettre de préparer les phases travaux notamment par l'élaboration des différents dossiers réglementaires (phase AMO).</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration du projet dans une stratégie de développement durable. Répondre durablement aux besoins des entreprises. Avoir une zone d'activités fonctionnelle, qualitative et respectant l'environnement. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier | 2022 – 2025 |
| Budget et financement | <p>Budget de l'opération (à définir) :</p> <p>AMO :</p> <p>MOE :</p> <p>Travaux :</p> <p>Partenaire : ADEC</p> |
| Objectifs | <p>Reconquête des espaces économiques</p> <p>Structuration de l'offre d'hébergement d'entreprises</p> |
| Indicateur de suivi | <p>Installation de nouvelles entreprises</p> <p>Croissance des entreprises existantes</p> |

Fiche 12

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Étude globale d'opportunité et de faisabilité de création de zones d'activités commerciales et artisanales sur le littoral afin de déployer une offre immobilière d'entreprises durables et qualitatives (pépinières, couveuse, bâtiment relais, tiers-lieux) |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Le lancement d'une étude globale d'opportunité et de faisabilité pour la création, la requalification et / ou l'extension de zones d'activités sur la partie littorale permet de vérifier la pertinence et la viabilité des projets de ZAE pressentis. Cette étude intégrera également un volet « immobilier d'entreprise », dans l'objectif de créer des tiers-lieux. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | À définir Partenaire : ADEC |
| Budget et financement | Le coût estimatif de ce type d'étude est de 40 000 € HT |
| Objectifs | Identifier les entreprises cibles en fonction des besoins du territoire Déterminer la faisabilité technique et réglementaire des projets Évaluer la soutenabilité financière des opérations pour la CCAR |
| Indicateur de suivi | Réalisation de l'étude |

Fiche 13

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Schéma de développement et de gestion des activités de pleine nature |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca et/ou Office du Tourisme Intercommunal |
| Description de l'action | En lien avec le schéma de randonnées territorial, le schéma de développement et de gestion des activités de pleine nature est une stratégie globale d'aménagement et de gestion des espaces. Il décline la politique de la Collectivité de Corse et offre une visibilité globale sur le réseau des activités de pleine nature (randonnées comprises). Ses objectifs sont la protection et la valorisation des patrimoines en tant que vecteurs de lien intercommunal (réseau inter village) au service de l'attractivité et de la sécurité des utilisateurs. Il conduit à : <ul style="list-style-type: none"> • lutter contre le balisage anarchique • assurer la sécurité des parcours aux amateurs • anticiper la sur fréquentation en évitant les zones écologiquement fragiles • de définir le rôle de chaque institution dans l'aménagement et l'entretien de chaque site. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier | Engagement prévu : 2022 pour l'étude et la rédaction du schéma |

| | |
|-------------------------------|---|
| Engagement Réalisation | Réalisation des itinéraires et autres aménagements dont charte : 2023-2024 |
| Budget et financement | Coût prévisionnel de l'étude : 55 000€ - Comité de massif 40 % / Etat : 40% |
| Objectifs | Gérer les flux des visiteurs Sauvegarde de l'excellence environnementale et de l'authenticité du territoire Préserver les espaces fragiles et sensibles (mise en place de réglementation – aménagements) Créer une attractivité supplémentaire à la destination Alta Rocca |
| Indicateur de suivi | Schéma réalisé Nombre d'aménagements réalisés |

Fiche 14

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Mise en tourisme numérique des patrimoines |
| Maître d'ouvrage | Office du Tourisme Intercommunal |
| Description de l'action | La création de services numériques d'interprétation du patrimoine adaptés aux pratiques contemporaines doit satisfaire les attentes des visiteurs. Ces services numériques conduisent à requalifier l'activité touristique et patrimoniale et rejoignent l'action sociale via un accès numérique à des sites peu praticables. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement prévu : Dès 2021 Réalisation : Stratégie digitale finalisée 2025 |
| Budget et financement | 100 000€ sur 5 ans |
| Objectifs | <p>Protéger et mettre en valeur l'héritage naturel et culturel du territoire pour et par le tourisme, et le protéger d'un développement touristique abusif. Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité pour tous les aspects de leur visite. Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, au sujet des qualités particulières de la zone. Promouvoir les produits spécifiques permettant la découverte et la compréhension de ce paysage. Surveiller et influencer les flux de visiteurs afin de réduire les impacts négatifs</p> <p>Un nouvel élan de l'attractivité touristique sur des thèmes de patrimoine identitaires. Un succès renouvelé de la fréquentation de sites de patrimoines bâtis (nos villages) et culturels. La conquête de nouveaux publics en particulier des nouvelles générations Une interprétation des patrimoines au moyen des TIC intégrant les valeurs du tourisme durable. De nouvelles relations de l'OTI avec les prestataires touristiques (adaptation et qualité des services pour leurs clients). Un retour d'image positif pour le territoire auprès des acteurs du tourisme, des collectivités et des clientèles.</p> |
| Indicateur de suivi | Aboutissement d'une à deux opérations dans les 2 ans. Pertinence des sites, thèmes, outils numériques retenus : élargissement de la demande. |

| | |
|--|--|
| | <p>Nombre et types de sites de patrimoines équipés d'outils numériques à échéance des 5 ans.</p> <p>Nombre de produits et services numériques en place à échéance des 5 ans.</p> |
|--|--|

Fiche 15

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Valoriser les lieux patrimoniaux du territoire – Restauration du petit patrimoine |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca en partenariat avec l'OIT |
| Description de l'action | <p>La restauration, la sauvegarde et la préservation du petit patrimoine vernaculaire sont soulignées par une mise en valeur : aménagement spécifique, signalisation, éclairages. Plusieurs projets d'aménagement et de restauration sont à l'étude :</p> <p>L'amélioration et la restauration du sentier du patrimoine à Sainte Lucie de Tallano</p> <p>La mise en lumière de l'espace roman et du campanile à Carbini</p> <p>Les opérations de restauration et de préservation du petit patrimoine (fontaines, fours, lavoirs...) du territoire de la CCAR (restauration de fontaines sur la commune de Zonza, restauration d'un lavoir et d'une fontaine sur la commune d'Altagène, restauration d'une fontaine sur la Commune de Levie...)</p> <p>Suite à la réhabilitation d'ouvrages, des parcours de visites seront créés dans les villages afin d'attirer des visiteurs.</p> |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier | Les actions seront lancées de manière individuelle au fil de l'eau, la mise en œuvre de ces actions sera étalée sur plusieurs années (2022 - 2026). |
| Budget et financement | <p>Budget estimatif des travaux : 700 000 € HT</p> <p>Budget estimatif maîtrise d'œuvre (taux de rémunération 12%) : 84 000 € HT</p> <p>Partenaires potentiels : Collectivité de Corse, Office de l'environnement de la Corse</p> |
| Objectifs | <p>Valoriser le potentiel touristique du petit patrimoine</p> <p>Préserver la qualité du cadre de vie (embellissement des villages)</p> <p>Favoriser le développement local</p> <p>Sensibiliser les visiteurs à l'histoire locale</p> |
| Indicateur de suivi | <p>Nombre de sites restaurés</p> <p>Fréquentation</p> |

Fiche 16

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Valoriser les abords du barrage du Rizzanese |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | <p>Ce projet global vise à valoriser le lac de retenue d'eau du Rizzanese pour un espace récréatif et culturel attractif pour un public familial. Il comporte la création : d'un sentier de ronde avec franchissement du plan d'eau par une ou deux passerelles, d'un espace ludique et pédagogique de découverte du site et de la rivière.</p> <p>La méthode de travail est participative. Elle passe par la mise en place d'une cellule de réflexion sur le projet d'aménagement réunissant des représentants d'associations de randonneurs et des animateurs en moyenne montagne pour faire émerger un concept adapté à l'univers</p> |

| | |
|---|---|
| | présent autour du barrage du Rizzanese. Cette cellule de réflexion pourra aider à la préparation du cahier des charges d'une étude de faisabilité qui pourrait financièrement être prise en compte dans le cadre de ce programme. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Étude géotechnique en cours Définition du projet pour fin 2021 |
| Budget et financement | Le budget a été estimé à 1,6 millions d'euros Financement Fond Montagne pour 40% (ou plus) et 40% CPER |
| Objectifs | Proposer un espace récréatif familiale pour les habitants du territoire Diversifier les espaces d'accueil des visiteurs pour éviter la surfréquentation des sites à forts enjeux écologiques |
| Indicateur de suivi | Fréquentation du site |

Fiche 17

| | |
|-------------------------|--|
| Nom de l'action | Création d'un espace multifonctionnel au château de Quenza |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | <p>Le château : Une architecture d'inspiration « néo-renaissance » florentine, le témoin d'un courant qui a vu s'élever, dans le courant des XIXème et XXème siècles, de nombreuses demeures d'inspiration italiennes («casoni ») de notables partis faire fortune hors de la région, voire à l'étranger, puis revenus exposer leur réussite dans leur village d'origine. Son impact visuel est important, par son caractère original et totalement insolite vis-à-vis du contexte où il est implanté. Bâtiment le plus imposant du village, son langage architectural est aussi particulièrement en rupture avec la sobriété formelle, caractéristique d'un village de montagne de l'Alta Rocca, qui s'observe dans les rues du village de Quenza.</p> <p>L'action de rénovation de ce bâti se fonde sur 4 fonctions principales :</p> <p>L'usage fonctionnel, urbanistique et social : un parc servant de liaison entre les habitants, un espace stratégique entre le cœur du village et le tissu urbain périphérique, où a été implanté le château.</p> <p>La fonction patrimoniale et historique : reflet d'une époque, le château illustre l'histoire du village. C'est un des grands sites du patrimoine de l'entre-deux-guerres qui trône sur son promontoire dominant l'ensemble du village, image identitaire de Quenza. Ceci pourrait suggérer des possibilités de créer des promenades thématiques illustrant les savoir-faire locaux et leurs techniques.</p> <p>La fonction paysagère et environnementale : un site propice pour le développement d'un parc paysager à l'échelle du village, image identitaire de Quenza, un espace de rencontres pour le village, un site de rappel de la végétation indigène et des matériaux spécifiques de la région de l'Alta Rocca. L'occasion de mettre en scène les points de vue remarquables et la mise en valeur de la délicatesse de l'architecture du château, par la mise en scène presque théâtrale de sa situation.</p> <p>La fonction cultuelle, d'animation et de loisirs. À ce stade, création imaginée d'espaces dédiés aux manifestations, à des spectacles (plateau de mise en scène intégré au parc), des points d'accueil pour les visiteurs (table de pique-nique ou chaises longues rustiques, point d'eau). Les axes de développement devront être choisis et mis en œuvre à la fin de l'étude de faisabilité à la fois technique et financière.</p> |

| | |
|--|---|
| | Un projet devant présenter une compacité de réalisation pour une exploitation optimisée dès la phase démarrage. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement prévu : Dès 2021 (étude d'opportunité en cours) Réalisation : 2026 |
| Budget et financement | 5 millions d'euros |
| Objectifs | <p>Objectifs stratégiques : Assurer le développement territorial équilibré des économies et du territoire rural, notamment la création et la préservation des emplois pérennes ; Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique</p> <p>Objectifs opérationnels : Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique : Accompagner les démarches de réhabilitation et de mise en tourisme du patrimoine. Sensibiliser les habitants au patrimoine, à l'architecture, à l'histoire, aux savoir-faire et traditions locales afin de les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie. Diversifier les modes de découverte du patrimoine et des pratiques culturelles : utilisation des TIC et d'outils de médiation innovants.</p> |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 18

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Poursuivre la restauration des bergeries sur les estives avec mise à disposition contractuelle et entamer une réflexion sur la mutualisation de Hangars / tunnels d'élevage (période hivernale). |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Rénovation de bâtiments à vocation pastorale : rénovation bergerie, installation réseau solaire, gestion des eaux environnement (rénovation bâtiment, rénovation énergétique, gestion de l'eau, développement activité économique agropastoral) Projet de restauration de plusieurs bergeries sur le Cuscionu (u biancu...) et autres estives de l'Alta Rocca (Tova, Sarrado) |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Lancement d'une AMO pour la bergerie de U Biancu courant 2021 |
| Budget et financement | ? |
| | Ce projet est éligible au fond montagne |
| Objectifs | <p>Accompagner la reconquête des estives Anticiper les besoins et les installations des éleveurs dans le cadre des changements climatiques Valoriser la pratique de la transhumance Contribuer au maintien des milieux ouverts facteurs de préservation de la biodiversité</p> |
| Indicateur de suivi | Bergeries restaurées / Convention de mise à disposition auprès d'éleveurs |

Fiche 19

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Création d'une couveuse maraîchère |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | La couveuse maraîchère permet à des porteurs de projets agricoles de tester leur activité de production et de commercialisation en disposant d'une infrastructure et de conseils. Une étude de faisabilité déterminera la pertinence et la viabilité du projet de couveuse maraîchère auprès de la communauté de communes et de ses partenaires. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier | À définir |
| Budget et financement | Budget estimatif de l'étude de faisabilité : 25 000 € HT. Partenaires potentiels : Chambre d'Agriculture, Lycée Agricole de Sartène, DRAAF, ODARC, OEC, CDC |
| Objectifs | Fédérer autour d'un projet collectif les différents acteurs du développement agricole du territoire. Générer de nouvelles activités agricoles performantes et durables répondant aux besoins du territoire. Mettre à disposition un outil visible, innovant et opérationnel |
| Indicateur de suivi | Nombre de porteurs de projets accompagnés Nombre d'installations |

Fiche 20

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Conservatoire des espèces végétales, des semences traditionnelles et des techniques anciennes |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Création d'un conservatoire participatif et vivant de la biodiversité domestique : étude et mise en valeur des relations multiples et complexes que nouent les hommes avec leur environnement végétal. Le projet pourrait se décliner en plusieurs modules : <ul style="list-style-type: none"> • centre de ressources documentaires (acquisition d'ouvrage, réalisation d'enquêtes ethnobotaniques et recueil de savoir-faire, de pratiques techniques, regroupement d'archives et d'objets anciens) • banque de semences et de greffons • scénographie végétale et des savoir-faire arboricoles, horticoles, herboristes et potagers • espace de formation et de conférence (créer des manifestations annuelles comme basées sur le troc et la formation) • Un ou plusieurs jardins ethnobotaniques • Réhabilitation d'un réseau de sentiers inter-villages accompagnés d'une signalétique interprétative sur les plantes médicinales naturelles, les arbres fruitiers et les installations vestiges. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | |

| | |
|------------------------------|---|
| Budget et financement | À définir Ce projet est éligible au fond montagne |
| Objectifs | <p>Regrouper en un lieu unique de la documentation, des banques de graines locales en devoir de mémoire et de conservation (Serra-Sorbollano-Zoza)</p> <p>Valoriser les essences locales encore disponibles, les savoir-faire, les métiers anciens et les vestiges agricoles puis les transmettre aux générations futures</p> <p>Enrichir les connaissances et adapter les pratiques actuelles à la lumière des savoirs anciens</p> <p>Constituer un réseau local de citoyens de partage, d'échange et de recherche (constituer une animation nourrissant la ressource au sein des ehpad)</p> <p>Intégrer des réseaux plus larges (nature et progrès, autres conservatoires, semences paysannes...)</p> <p>Constituer un pôle attractif annuel</p> <p>Constituer un support de recherche pour les ethnobotanistes, sociologues, écologues, agronomes...</p> |
| Indicateur de suivi | Étude de faisabilité / Conservatoire réalisé |

Axe 3 : Transition écologique

Fiche 21

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Opération Grand Site pour le site de Bavella |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | L'objectif est d'intégrer le dispositif Opération Grand Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La rédaction d'une note argumentaire s'appuiera sur la mise en place d'une étude de fréquentation afin de rédiger un schéma pour la gestion des espaces du Massif de Bavella. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement prévu : Dès 2021 Réalisation : 2023 |
| Budget et financement | Coût de l'étude de préfiguration de l'OGS : 80 000€ Coût de travaux d'aménagement : 100 000€ sur 2 ans |
| Objectifs | <p>Restaurer la qualité paysagère du site en valorisant les éléments propres à l'esprit des lieux (patrimoine bâti et naturel, culture locale, agriculture, spécificités)</p> <p>Élaborer une stratégie de gestion de la fréquentation touristique et limiter les impacts sur le paysage et les milieux naturels</p> <p>Offrir au public un accueil de qualité, pédagogique et en adéquation avec ses attentes</p> <p>Mettre en place une politique de gestion locale pérenne, en s'appuyant sur une structure porteuse</p> |
| Indicateur de suivi | Labellisation « Grand Site de France » |

Fiche 22

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | La charte architecturale et paysagère, une carte de visite pour l'Alta Rocca |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Mettre en place une Charte Paysagère et Architecturale, outil d'adhésion volontaire permettant de favoriser la connaissance du patrimoine paysager et architectural, d'établir des orientations et d'orchestrer un programme d'actions. Cette action est initiée par un Atelier des Territoires organisé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2021) afin de rédiger un cahier des charges en vue d'élaborer : <ul style="list-style-type: none"> • le diagnostic paysager et architectural • les orientations paysagères et architecturales • le programme d'actions |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement prévu : Dès 2021 Réalisation : 2023 |
| Budget et financement | 100 000,00 € |
| Objectifs | Encadrer et maîtriser le développement urbain Préserver la qualité des espaces ruraux S'inscrire dans une démarche de développement durable en préservant la qualité de vie des générations futures |
| Indicateur de suivi | Rédaction de la charte |

Fiche 23

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Aménagement d'aires d'accueil et de stationnement sur les sites touristiques remarquables |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | L'aménagement d'aires d'accueil et de stationnement sur les aires naturelles de Piscia di Ghjaddu (commune de San Gavino du Carbini), de Bavella et du plateau du Cuscionu vise à gérer les flux touristiques et à maîtriser les stationnements et les circulations sur les espaces naturels protégés. Il s'agit aussi d'améliorer l'accueil des visiteurs en leur offrant une expérience esthétique de qualité pendant leurs vacances. Au-delà des aménagements routiers, il s'agit d'apporter une attention toute particulière à l'esprit des lieux et du territoire, afin de renforcer l'attractivité de la destination Alta Rocca. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement prévu : Dès 2021 Réalisation : 2023 |
| Budget et financement | 300 000€ SUR 5 ans |
| Objectifs | Matérialiser les aires d'accueil Mettre en place une signalétique adaptée avec un traitement paysager et végétal de qualité |

| | |
|----------------------------|---|
| | Harmoniser les enseignes commerciales |
| Indicateur de suivi | Nombre de sites réhabilités et aménagés Mesure de satisfaction des visiteurs |

Fiche 24

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Gestion de la Réserve Naturelle du Plateau du Cuscione-Aiguilles de Bavella |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Transfert de la gestion de la Réserve Naturelle à la communauté de commune : création d'un plan de gestion, transfert de personnel. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | Le projet de Réserve Naturelle est en cours d'instruction par les services de l'OEC : définition du périmètre. La création de la Réserve et l'attribution de sa gestion devrait prendre encore 2 à 3 années. La rédaction du plan de gestion doit se faire dans les 3 années après la désignation du gestionnaire. |
| Budget et financement | Le budget dépendra du périmètre retenu. |
| Objectifs | Protéger le patrimoine naturel du secteur Cuscionu-Bavella Protéger les espèces Porter une politique exemplaire et expérimentale en termes de valorisation du patrimoine de l'Alta Rocca Préserver les fonctions des écosystèmes des milieux naturels exceptionnels de l'Alta Rocca |
| Indicateur de suivi | Création de la Réserve Plan de gestion |

Fiche 25

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom de l'action | Aménagement et réhabilitation d'itinéraires pédestres limitant l'impact des activités humaines et touristiques sur les sites Natura 2000 et sites classés du territoire (cheminements, signalétique directionnelle et patrimoniale, outils de communication et de promotion) |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Cuscionu-Bavella-rivière de la Solenzara L'élaboration d'un schéma de randonnées territorial participe d'une stratégie globale « sentiers et signalétiques » afin de protéger et valoriser les patrimoines tout en renforçant le lien intercommunal (réseau inter village) et la sécurité des randonneurs. Il s'agit de décliner la politique de la Collectivité de Corse (CDC) en matière de randonnée et de l'adapter aux particularités de la CCAR. Ce travail conduit à la création de sentiers de randonnées, notamment un axe littoral pédestre, intégrant l'impact écologique et de la fréquentation -actions écoresponsables, prévention des risques, conservation du patrimoine, stratégie de tourisme durable, protection des sites, valorisation raisonnée, concertée et responsable. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier | |

| | |
|-------------------------------|---|
| Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | |
| Objectifs | <p>visibilité globale du réseau de sentiers</p> <p>définition du rôle de chaque institution dans l'aménagement et l'entretien des itinéraires</p> <p>maillage et contribution à la mise en valeur des secteurs peu touristiques</p> <p>sauvegarde de l'excellence environnementale et de l'authenticité du territoire</p> <p>Préservation des espaces fragiles et sensibles (mise en place de réglementation –aménagements)</p> <p>lutte contre le balisage anarchique</p> <p>sécurisation des parcours</p> |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 26

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom de l'action | Travaux de restauration écologique sur les sites identifiés comme étant à risque |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | <p>1/ Réaliser un inventaire des zones à enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir des sites bénéficiant de statuts de protection ou identifiés dans le cadre des inventaires ZNIEFF • Élargir aux zones non-protégées selon leur richesse écologique mais aussi paysagère et selon leur niveau de fréquentation ou potentialité de valorisation) <p>2/ Sélectionner 4 ou 5 sites qui feront l'objet d'un diagnostic dès l'été 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • accord des communes concernées, • diagnostic de fonctionnement du milieu naturel et relevés des impacts anthropiques et des carences d'aménagements, • enquête de la fréquentation passée auprès des locaux (en profiter pour relever les attentes des locaux sur ces espaces) <p>3/ Réalisation d'une notice de gestion pour ces sites (études supplémentaires, projet d'aménagement et de valorisation, budgétisation et moyens humains) => mettre en avant l'approche d'une politique touristique exemplaire en matière de prise en compte de la biodiversité (notices de gestion et communication co-signées OTI)</p> <p>4/ Réalisation d'une grille d'évaluation de la gestion des sites avec différents indicateurs dont l'approche analytique sera de type multivarié. Les indicateurs seront définis à partir de la synthèse des approches de ces nouveaux sites et de l'expérience de la gestion du Cuscionu et de Bavella. Ils permettront d'intégrer la notion de « capacité d'accueil du milieu » : données écologiques, données physiques, données de fréquentation, données de satisfaction et d'acceptation (par des relevés des différents services : environnement et tourisme). Il s'agit d'envisager un tableau de bord de gestion de la fréquentation qui permettrait d'évaluer les mesures engagées, de calculer la trajectoire du milieu par rapport aux objectifs suivis et, si besoin, de la rectifier en temps réel.</p> <p>5/ Proposition de mise en place de protocole de suivi de fréquentation sur les sites étudiés en 2020 pour application 2021.</p> |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |

| | |
|------------------------------|---|
| Calendrier | |
| Engagement | |
| Réalisation | |
| Budget et financement | |
| Objectifs | Sauvegarde de l'excellence environnementale et de l'authenticité du territoire Préserver les espaces fragiles et sensibles (mise en place de réglementation –aménagements) |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 27

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Acquisition et mise en tourisme d'un moulin à Sainte Lucie de Tallano |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Acquisition, rénovation et mise en tourisme d'un moulin à huile et à grain sur la commune de Sainte Lucie de Tallano |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier • Engagement • Réalisation | Janvier 2022 |
| Budget et financement | 500 000€ |
| Objectifs | Valoriser la vocation oléicole du territoire Préserver et valoriser la présence d'ouvrage lié à la vie agricole du territoire Intégrer le bâtiment aux sentiers du patrimoine ouverts par la Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Indicateur de suivi | Fréquentation |

Fiche 28

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'action | Projet de valorisation du patrimoine maritime |
| Maître d'ouvrage | Communauté de Communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Réhabilitation d'une barque en bois traditionnelle et mise en place d'une offre de découverte du patrimoine maritime et côtier en lien avec des associations locales qui auront à charge l'entretien et l'utilisation du navire. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier | |
| Budget et financement | Budget de l'opération (à définir) |
| Objectifs | Contribuer à la sauvegarde et à la conservation d'un outil élément remarquable du patrimoine culturel insulaire Sensibilisation à la préservation de l'environnement et de la mer |

| | |
|---------------------|---|
| | <p>Matérialiser le lien mer / montagne</p> <p>Contribuer à l'attractivité du territoire par la création d'une offre de découverte de la mer</p> <p>Création de lien social via une initiative ouverte à la population locale, la population touristique et les publics spécifiques tels que scolaires, centres de loisirs et personnes en situation de handicap</p> |
| Indicateur de suivi | Fréquentation |

Fiche 29

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom de l'action | Étude d'optimisation du service de collecte des déchets |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Réalisation d'une étude d'optimisation du service de collecte des déchets. L'étude doit permettre de : réaliser un diagnostic de la collecte des déchets proposer plusieurs scenarii de modalité de collecte des déchets en tenant compte de la contrainte financière Sur la base du scenario retenu, définir par circuit de collecte les modalités, les moyens humains et techniques à mobiliser |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Lancement du marché d'étude d'optimisation en 2021 |
| Budget et financement | Le budget de l'étude 50 000 € |
| Objectifs | Faire évoluer la politique de gestion des déchets afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi et les objectifs régionaux |
| Indicateur de suivi | Coût de collecte en € /tonnes et en €/hab. % valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) % de DNDNI admis en stockage en 2025 par rapport à 2010 % de Déchets Ménagers et Assimilés admis en ISD / DMA produits en masse |

Fiche 30

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom de l'action | Déploiement de la collecte du carton |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Déploiement de la collecte du carton et acquisition des conteneurs nécessaires à la collecte du carton. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Acquisition des conteneurs 2022 |
| Budget et financement | Le budget de l'opération à définir |
| Objectifs | Faire évoluer la politique de gestion des déchets afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi et les objectifs régionaux |

| | |
|----------------------------|--|
| Indicateur de suivi | Tonnes de cartons collectées % valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) |
|----------------------------|--|

Fiche 31

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Aménagement de point de collecte |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Aménagement de point de collecte des déchets, notamment les points de collecte situés sur des traverses des villages, qui font l'objet d'aménagement de voirie. L'étude d'optimisation définira également d'autres points à aménager. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Aménagement de points de 2021 à 2027 |
| Budget et financement | Le budget de l'opération 153 000 € TTC |
| Objectifs | Faire évoluer la politique de gestion des déchets en favorisant la proximité des équipements des collectes pour les usagers et en améliorant l'intégration paysagère des points de collecte |
| Indicateur de suivi | Nombres de points de collectes aménagés |

Fiche 32

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Acquisitions de véhicules de collecte et renouvellement du parc roulant du service technique |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | La CCAR a planifié le renouvellement de son parc de véhicule de collecte des déchets et des véhicules du service technique |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Acquisition de véhicules plateaux de collecte pour la collecte des encombrants 2021 Acquisition de benne à ordures ménagères et de camion ampiroll pour la collecte du tri en 2022 |
| Budget et financement | Le budget de l'acquisition des véhicules plateaux : 96 500 € TTC Le budget des autres acquisitions reste à définir |
| Objectifs | Faire évoluer la politique de gestion des déchets en améliorant les outils de collecte |
| Indicateur de suivi | État du parc roulants |

Fiche 33

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Mise en place de la collecte des biodéchets |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Une étude pour proposer une solution de gestion des biodéchets à l'ensemble du territoire d'ici 2023 est en cours. L'étude définira les modalités de la mise en place de la collecte des biodéchets et l'acquisition des moyens nécessaires à la collecte. Parallèlement, pour les professionnels (cafés, hôtels, restaurants) mise en place d'une collecte des biodéchets en porte à porte. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Étude en cours avec restitution finale en octobre 2021 Mise en place de la collecte des professionnels (CHR) en 2021 |
| Budget et financement | Le budget de l'opération sera défini par les résultats de l'étude Mise en place de la collecte des professionnels 25 850 € TTC |
| Objectifs | Faire évoluer la politique de gestion des déchets afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi et les objectifs régionaux |
| Indicateur de suivi | Tonnes de biodéchets collectés % valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) |

Fiche 34

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Proposer un modèle 0 emballage sur le territoire |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Définir un plan d'actions pour réduire l'utilisation d'emballages sur le territoire en Favorisant les circuits courts Favorisant la vente de détail Proposant des formations aux acteurs concernés Aidant à l'investissement de matériels permettant la suppression de l'utilisation d'emballages, notamment pour les commerçants et les producteurs Cette action se fait en lien avec l'accompagnement de la création de circuits courts. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Non planifié |
| Budget et financement | Le budget de l'opération reste à définir |
| Objectifs | Faire évoluer la politique de gestion des déchets afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi et les objectifs régionaux |
| Indicateur de suivi | Quantité d'emballage éviter % valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) |

Fiche 35

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Poursuivre la mise en œuvre des politiques de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | Création et/ou remises aux normes d'équipements DFCI : Zone d'Appui à la Lutte (ZAL), piste, coupures d'activités, points d'eaux, signalétiques. Quatre opérations sont en cours de réalisation. Une programmation des prochaines opérations est en cours, en fonction des priorités des documents de planification (PLPI, PRMF). |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Lancement de maîtrise d'œuvre 2021 -2022 Demande de financement (CFM - FADER) 2022-2024 Réalisation d'opérations 2022-2027 |
| Budget et financement | Le budget de chaque opération sera défini par les études |
| Objectifs | Préserver les espaces fragiles et sensibles |
| Indicateur de suivi | Nombre d'équipements DFCI opérationnels |

Fiche 36

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Mettre en œuvre des politiques de GEMAPI |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de l'action | 1- Réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le cours d'eau du Rizzanese 2- Réalisation d'une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI à l'échelle du Territoire |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | Lancement du marché d'étude pré-opérationnelle en 2021 Réalisation de travaux opérationnels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le Rizzanese 2022-2027 Lancement du marché d'étude pré-opérationnelle en 2021 Réalisation de travaux opérationnels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques à l'échelle du territoire 2023-2027 |
| Budget et financement | Le budget de chaque programme sera défini par les études. |
| Objectifs | Préserver les espaces fragiles et sensibles |
| Indicateur de suivi | Réalisation des études Km de rives restaurés et ou entretenus |

Fiche 37

| | |
|-------------------------|---|
| Nom de l'action | Rénovation et extension du siège de la CCAR |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes de l'Alta Rocca |
| Description de | Le programme de réhabilitation et d'extension de l'ancienne gendarmerie |

| | |
|--|---|
| l'action | de Levie afin d'implanter le siège de la communauté de communes Le projet comprend la rénovation thermique de l'ancienne bâtie, ainsi que le raccordement à un réseau de chaleur mis en œuvre par la commune de Levie. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | La phase de conception de la mission de maîtrise d'œuvre est en cours Réalisation des travaux prévus de 2022 à 2023 |
| Budget et financement | Budget de l'opération : 1 757 000 € HT |
| Objectifs | Rénovation et construction |
| Indicateur de suivi | |

Projets communaux ou portés par des établissements publics autres que la Communauté de communes de l'Alta Rocca

Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité du territoire

Fiche 38

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Raccordement du territoire à la fibre optique |
| Maître d'ouvrage | Collectivité de Corse |
| Description de l'action | Raccordement du territoire à la fibre optique |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | Action réalisée à moyen terme Dans les 3 ans |
| Budget et financement | En cours d'évaluation |
| Objectifs | Améliorer l'accès numérique pour tous les habitants du territoire |
| Indicateur de suivi | Nombre de locaux raccordables à la fibre |

Fiche 39

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom de l'action | Équipement informatique de l'école de Zonza |
| Maître d'ouvrage | Zonza |
| Description de l'action | L'enfance, la jeunesse et l'éducation représentent des priorités majeures de la municipalité de Zonza. La volonté de la commune est de pourvoir le mieux possible aux besoins éducatifs et pédagogiques des enfants en leur offrant les meilleures conditions possibles d'accueil et d'apprentissage. |

| | |
|---|---|
| | <p>L'école maternelle et primaire de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, qui compte 320 élèves environ répartis en 13 classes dispose déjà de 2 ordinateurs par classe, de 14 tablettes numériques, de 6 vidéoprojecteurs et 3 écrans numériques interactifs.</p> <p>La commune, en accord avec le directeur de l'établissement, souhaite doter les classes de Cours Moyen d'écrans numériques interactifs. En phase avec le Plan ENIR, ce projet correspond à une demande globale de développement numérique dans le rural.</p> |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | 55 500,00 € |
| Objectifs | Faciliter l'accès aux numériques pour les scolaires Contribuer à la réussite éducative des élèves |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 40

| | |
|-------------------------|---|
| Nom de l'action | Construction de logements en locatif ou accession à la propriété |
| Maître d'ouvrage | Bailleurs sociaux |
| Description de l'action | <p>Pour répondre à une demande très prégnante de logements pour les résidents et nouveaux arrivants sur notre territoire, nous avons engagé des discussions avec les bailleurs sociaux afin de créer un parc de constructions qui répondra aux attentes de la population sur l'ensemble du territoire de la commune de Zonza. Trois sites ont été retenus :</p> <p>ZONZA lieu-dit CATARO PIANU DI SANTI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle 1 cadastrée A 1171-1172-918-920 une construction de 25 logements en R+2 et R+2+Mezzanine d'une surface habitable totale de 1.575m² avec un parking extérieur de 30 places. - Parcelles cadastrées A 1171-920 une construction de 23 logements en R+2 et R+2+Mezzanine d'une surface habitable totale de 1.450m² avec un parking de 39 places extérieures et 20 places couvertes. <p>SANTA LUCIA DI PORTIVECHIUS lieu dit PASCIA VECCHIA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle G 2936 , une construction d'environ 70 logements en R+2 répartis en 4 bâtiments d'une surface habitable respective de 1.175m² avec l'aménagement d'espaces verts afin de conserver l'esprit naturel du site. <p>SANTA LUCIA DI PORTIVECHIUS lieu dit FIORINO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle G2825 réhabilitation de l'ancienne gare en vue de la création de logements à destination locatives résidentielles ou primo-accédants |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle G2828 création d'une résidence pouvant accueillir les personnes âgées dans des logements type 2 avec salle de restaurant, salle polyvalente, conciergerie. |
| Axe du CRTE | Cohésion sociale et solidarité territoriale |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | |
| Objectifs | Logements des actifs Logements des personnes âgées |
| Indicateur de suivi | Nombre de logements créés |

Fiche 41

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Rénovation bâtiment communal – logements communaux |
| Maître d'ouvrage | Commune de Zoza |
| Description de l'action | |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale du territoire |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement septembre 2022 |
| Budget et financement | 200 000,00 € |
| Objectifs | Permettre l'arrivée et la sédentarisation d'habitants sur la commune |
| Indicateur de suivi | Occupation logement |

Fiche 42

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Construction local technique |
| Maître d'ouvrage | Commune de Zoza |
| Description de l'action | |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale du territoire |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | |
| Objectifs | |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 43

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Réhabilitation salle polyvalente |
| Maître d'ouvrage | Commune de Zoza |
| Description de l'action | |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale du territoire |
| Calendrier Engagement Réalisation | Engagement janvier 2022 |
| Budget et financement | 250 000,00 € |
| Objectifs | Renforcer la vie sociale et culturel du village et du territoire |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 44

| | |
|--|---|
| Nom de l'action | Rénovation logement communal |
| Maître d'ouvrage | Commune de San Gavino di Carbini |
| Description de l'action | |
| Axe du CRTE | Renforcer la cohésion sociale du territoire |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | 68 530€ |
| Objectifs | Mise sur le marché de logement communal Amélioration de l'efficacité énergétique du logement |
| Indicateur de suivi | |

Axe 2 : Développement économique durable

Fiche 45

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom de l'action | Réhabilitation casa di i Tierzi, bâtiment communal |
| Maître d'ouvrage | Commune de San Gavino di Carbini |
| Description de l'action | Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de lui conférer une triple vocation avec la mise sur le marché de logements à loyers modérés, d'un espace commercial et d'une maison de valorisation de la Terre des Seigneurs |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement | Fin des travaux prévus en octobre 2021 |

| | |
|------------------------------|--|
| Réalisation | |
| Budget et financement | 1 675 395€ TTC |
| Objectifs | Faciliter l'accès au logement au village Dynamiser le commerce Valoriser l'histoire et le patrimoine de la commune |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 46

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Réalisation d'itinéraires de randonnées VTT sur la commune de San Gavino |
| Maître d'ouvrage | Commune de San Gavino di Carbini |
| Description de l'action | |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | FEADER – LEADER – GAL CDC 88 000€ HT |
| Objectifs | |
| Indicateur de suivi | Connexion au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée |

Fiche 48

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Stratégie de mobilité touristique de Zonza |
| Maître d'ouvrage | Zonza |
| Description de l'action | Au regard de la forte fréquentation touristique du village de Zonza et du massif de Bavella en été, la commune de Zonza souhaite réaliser une aire de stationnement, construire un bâtiment d'accueil touristique et gérer une navette électrique de liaison entre l'hippodrome de Viseo et le col de Bavella. |
| Axe du CRTE | Développement économique durable |
| Calendrier ● Engagem ent ● Réalisatio n | |
| Budget et financement | 2 320 000,00 € |
| Objectifs | Valoriser le site du col de Bavella et le village de Zonza Gérer les flux touristiques |
| Indicateur de suivi | |

Axe 3 : Transition écologique

Fiche 49

| | |
|---|---|
| Nom de l'action | Réhabilitation de la mairie de Sari avec la filière bois |
| Maître d'ouvrage | Commune Sari-Solenzara |
| Description de l'action | Projet comprenant 4 logements sociaux et une salle polyvalente en utilisant la filière bois |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier • Engagement • Réalisation | En fonction de financement (au plus vite) |
| Budget et financement | 1,5 millions |
| Objectifs | Création de logements sociaux, ainsi que d'une salle polyvalente en utilisant la filière bois dans un hameau de montagne. |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 50

| | |
|---|--|
| Nom de l'action | Rénovation bâtiment communal : locaux tertiaires en RDC (mairie) et trois logements en location du R-1 au R-3. |
| Maître d'ouvrage | Commune de Cargiaca |
| Description de l'action | La commune de Cargiaca, dispose d'un bâtiment communal, qu'elle souhaite améliorer thermiquement. Cette amélioration a pour objectifs de limiter les consommations d'énergie, lutter contre la précarité énergétique des occupants, limiter l'impact environnemental du bâtiment (baisse des émissions de CO2 et des consommations d'énergie primaire). Le bâtiment a été construit avant 1948. Son mode de construction est typique des constructions du 19 ^e siècle ou début du 20 ^e siècle. Le bâtiment a fait l'objet d'une extension dans les années 1990 pour créer des logements (création de logements au R-2 et R-3). |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | 2021 2022 |
| Budget et financement | 485 000 € dont : <ul style="list-style-type: none">• 315 209 € de rénovation énergétique (financement CPER ADEME CTC de 244 500 €)• 169 800 € de rénovation de confort |
| Objectifs | L'objectif visé est le niveau BBC, cela correspond à un recours complet aux énergies renouvelables, une baisse drastique des consommations d'énergie primaire (facteur 5) et des émissions de gaz à effet de serre (facteur 8). Une telle rénovation BBC globale permettrait de placer le bâtiment résolument dans une logique de rénovation performante avec la garantie apportée par une certification. Cette rénovation apporte un confort d'usage du bâtiment pour les occupants avec option 1, la réfection de la peinture de tous les |

| | |
|---------------------|--|
| | murs, et option 2, un embellissement des accès avec la réfection des dallages en pierres et de l'escalier. |
| Indicateur de suivi | Consommation énergétique et degré de confort |

Fiche 51

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom de l'action | Transition énergétique des bâtiments communaux |
| Maître d'ouvrage | Zonza |
| Description de l'action | Un diagnostic établi par le cabinet Urbanis montre que l'ensemble du parc immobilier de la commune nécessite des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes. Pour la partie montagne, le parc à rénover concerne les bâtiments et logements suivants : la mairie et la bibliothèque, la poste, l'école et trois logements, le cabinet médical et un logement, l'ancienne gendarmerie avec cinq logements, neuf logements sociaux. En procédant au remplacement ou à la mise aux normes des systèmes de chauffage en complément d'une isolation extérieure des toitures et des façades, la commune entend réaliser des gains énergétiques conséquents qui permettront un meilleur confort de vie aux locataires et usagers. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | 1 041 500 € HT Collectivité de Corse, Comité de massif, État (DSIL) |
| Objectifs | Soucieuse de mener une politique active en matière de transition énergétique et environnementale, l'objectif de la commune de Zonza pour cette opération en zone montagne consiste à rénover l'ensemble des bâtiments communaux en priorisant dans une première phase les logements sociaux afin d'améliorer la qualité de vie des familles qui les occupent. Dans un second temps seront concernés les établissements du village recevant régulièrement du public à savoir l'école primaire et la mairie de Zonza, puis les autres bâtiments. |
| Indicateur de suivi | |

Fiche 52

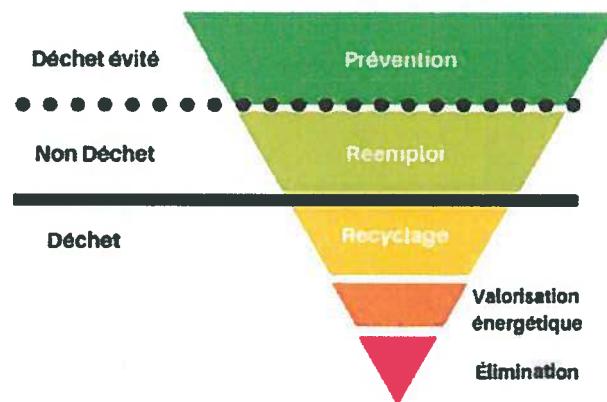
| | |
|-------------------------|--|
| Nom de l'action | Réalisation du schéma directeur d'assainissement la commune de Cargiaca |
| Maître d'ouvrage | Commune de Cargiaca |
| Description de l'action | Le schéma directeur d'assainissement doit inclure l'extension et la réhabilitation des réseaux ainsi que la construction de l'unité de traitement (construction d'un local couvert, de la clôture, du portail et des aménagements liés à l'environnement de la station), de son autosurveilance et d'un déversoir d'orage. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier | 2022/2023 |

| | |
|-------------------------------|--|
| Engagement Réalisation | |
| Budget | 450 000 € dont : 150 000 € de réseaux 300 000 € de l'unité de traitement |
| Financement | Financement à définir (CDC, AERMC sous réserve) |
| Objectifs | Mise aux normes |
| Indicateur de suivi | Nombre de logements raccordés |

Fiche 53

| | |
|--|--|
| Nom de l'action | Étude d'implantation centrale hydro-électrique |
| Maître d'ouvrage | Commune de Zoza |
| Description de l'action | Etude d'implantation d'une centrale hydro-électrique sur la commune de Zoza, afin de bénéficier des prédispositions du territoire à la production d'énergies non carbonée. |
| Axe du CRTE | Transition écologique |
| Calendrier Engagement Réalisation | |
| Budget et financement | 500 000,00 € |
| Objectifs | Renforcer l'autonomie énergétique du territoire et la production d'énergie non carbonée |
| Indicateur de suivi | |

Annexe 2 : Accompagnement de l'ADEME - Engagements pour une Economie Circulaire



Dans le cadre d'un CRTE, la collectivité locale devrait s'engager à mener une politique dynamique de déploiement de l'économie circulaire, soutenue par les financements France Relance ou de droit commun de l'ADEME, l'OEC, l'ADEC et l'ATC. Selon leur maturité, les EPCI pourraient s'engager à ;

- Finaliser le PLPDMA sous 18 mois (obligation réglementaire depuis 2015) : pour les aider en cela, ils peuvent adhérer au réseau A3P de l'ADEME qui partage avec les collectivités locales les ressources documentaires, formations et informations nécessaires (listes d'actions de prévention, retours d'expériences) ;
- Améliorer l'efficience de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés (DMA) et déchets des activités économiques (DAE) ;
- Faire diminuer la part des biodéchets DMA et DAE : mettre en œuvre les recommandations des études réalisées sur la base du cahier des charges ADEME / OEC (notamment celles réalisées par le SYVADEC à la demande de ses adhérents) ;
- Augmenter la valorisation sur le territoire des produits issus de la valorisation des biodéchets (compostage ou méthanisation) et lutter contre l'écoubage par le déploiement de services de broyage de déchets verts lorsque les déchetteries sont trop éloignées ;
- Améliorer le lien avec le SYVADEC, l'efficience des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
- réduire au maximum les surcoûts de collecte des déchets : réaliser l'étude recommandée par l'ADEME et l'OEC selon un cahier des charges dédié, et en débouter le plan d'actions éligibles aux aides ADEME France Relance au premier semestre 2022 ;
- Crée du lien entre les acteurs économiques : créer les conditions de mobilisation des ménages et des entreprises,
- Structurer le lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, une animation avec la population, les entreprises et administrations, ou collectivités infra.
-

En mettant en place des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et adhérer au programme SYNAPSE mis à disposition par l'ADEME pour ;

- Promouvoir les structures de l'économie sociale et solidaire contribuant à l'allongement de la durée de vie des produits et les opérations de réutilisation/réemploi ;
- Développer les outils financiers :
- Expérimenter, au moins sur une partie du territoire, la mise en place de tarification incitative (et bénéficier de bonification ADEME sur certaines aides) ;
- Déployer et exploiter les bilans des coûts et la méthode ComptaCoûts de l'ADEME facilitant les comparatifs et la mise en évidence des gains potentiels ;
-

Exemplarité : en déployant une véritable politique d'achat responsable, dans les services de l'EPCI et les cantines, et les différents services sous sa responsabilité ou celle des territoires infra ;

- Favoriser l'approvisionnement local et respectueux de l'environnement, notamment les produits ou services issus de l'éco conception, que l'ADEME peut soutenir en amont dans leur développement,

- Lutter contre les gaspillages
- Identifier les filières à enjeux sur le territoire, en identifiant les boucles locales possibles.

Enfin, les collectivités peuvent s'engager à mettre en place une démarche de labellisation « Economie Circulaire », selon le référentiel mis à disposition par l'ADEME, et pour laquelle des aides financières et méthodologiques sont disponibles.

TABLEAU DE PROGRAMMATION DES ACTIONS – Contrat de relance et de transition écologique Communauté de communes (2021-2026)





**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service d'Appui aux Territoires**

Diagnostic écologique de la communauté de communes de l'Alta Rocca

2021

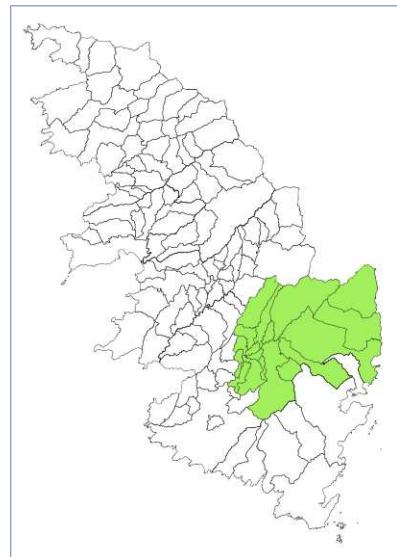


Table des matières

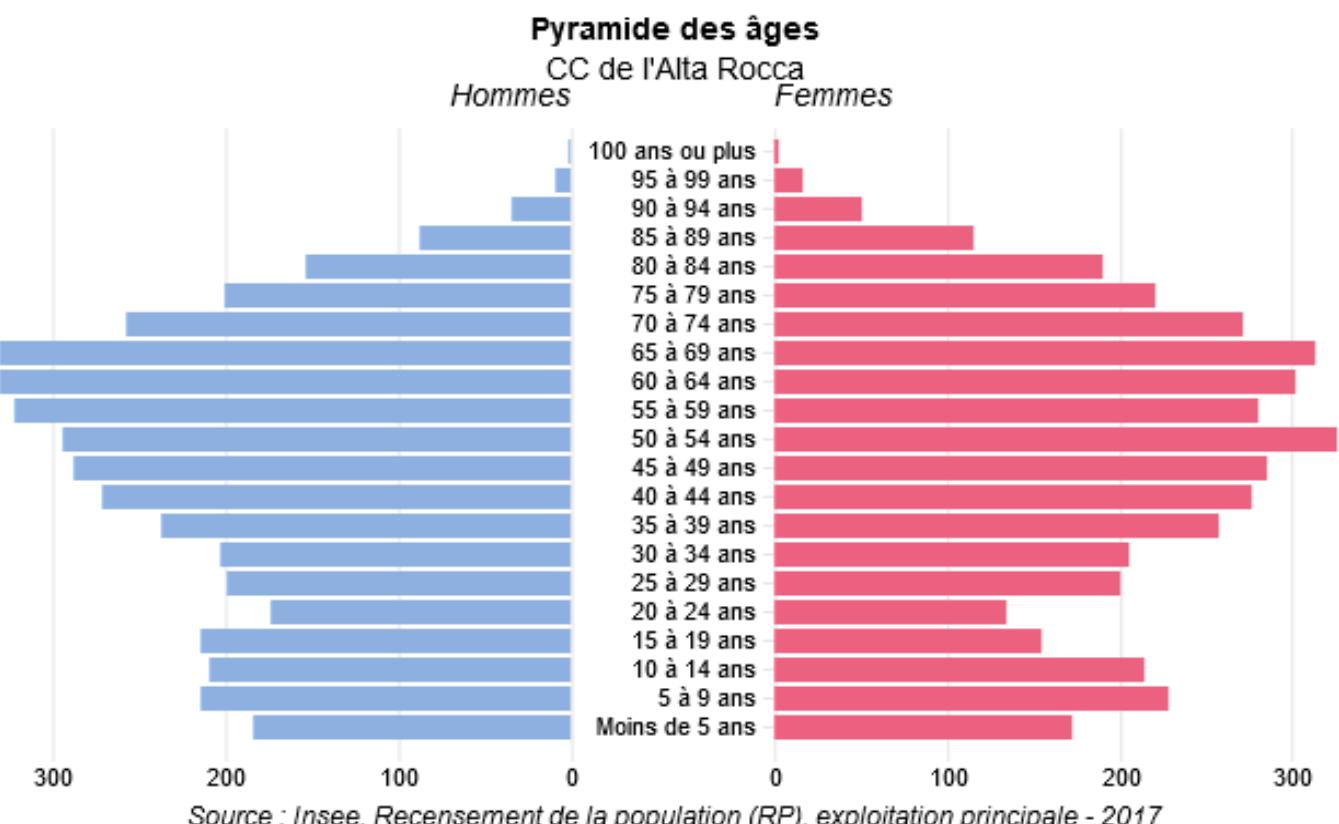
| | |
|---|----|
| Diagnostic écologique de la communauté de communes de l'Alta Rocca..... | 1 |
| Démographie, logement et services..... | 3 |
| Agriculture durable et alimentation locale..... | 8 |
| Gestion des déchets et économie circulaire..... | 10 |
| Artificialisation des sols..... | 12 |
| Actions en faveur de la biodiversité..... | 15 |
| Eau et assainissement..... | 17 |
| Énergie et climat..... | 20 |
| Mobilités et transports..... | 22 |
| Adaptation numérique du territoire..... | 24 |

Démographie, logement et services

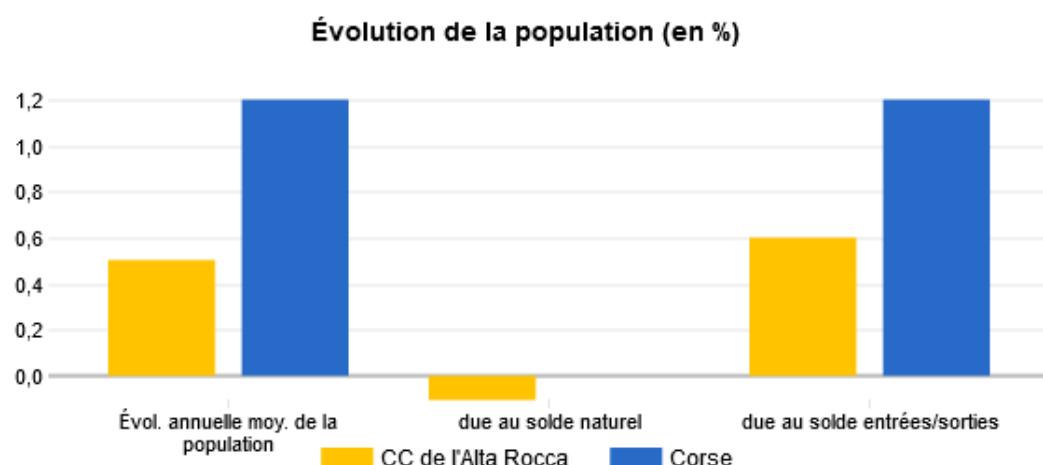
Nombre d'habitants : 8440

| Densité de population | Indice de vieillissement : nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans |
|--|---|
| CC Alta Rocca 12,4 hab/km ² | 142 |
| Corse-du-Sud 39,2 hab/km ² | 116 |
| Corse 38,6 hab/km ² | 113 |

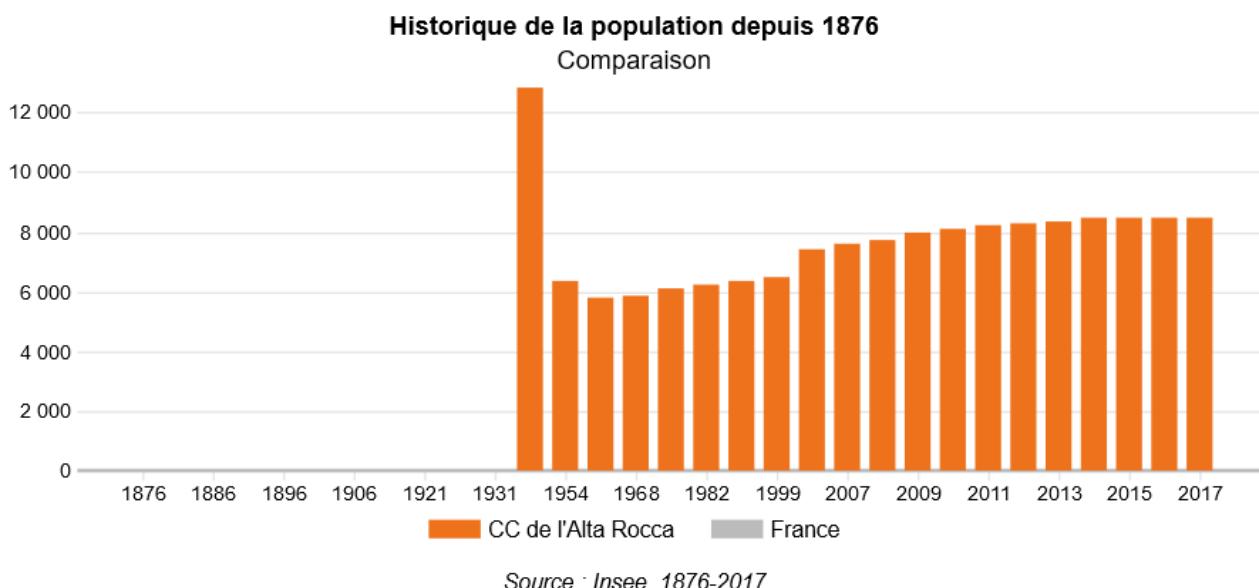
Pyramides des âges :



Evolution annuelle moyenne de la population :



Evolution historique de la population :



Logement

Répartition du parc

| | Part des résidences principales en 2017 | Part des résidences secondaires en 2017 | Part des logements vacants en 2017 |
|---------------|---|---|------------------------------------|
| CC Alta Rocca | 34,1 % | 63,3 % | 2,6 % |
| Corse-du-Sud | 57,8 % | 39,5 % | 2,6 % |
| Corse | 59,5 % | 37,4 % | 3,2 % |
| France | 82,2 % | 9,7 % | 8,2 % |

Logements sociaux

| | Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 | Nombre de demandes en cours de logements sociaux pour une attribution en 2018 |
|---------------|---|---|
| CC Alta Rocca | 1,6 % | 2,2 demandes en cours pour une attribution |
| Corse-du-Sud | 3,6 % | 13,2 demandes en cours pour une attribution |
| Corse | 2,4 % | 9,4 demandes en cours pour une attribution |
| France | 1,8 % | 4,4 demandes en cours pour une attribution |

Statut d'occupation :

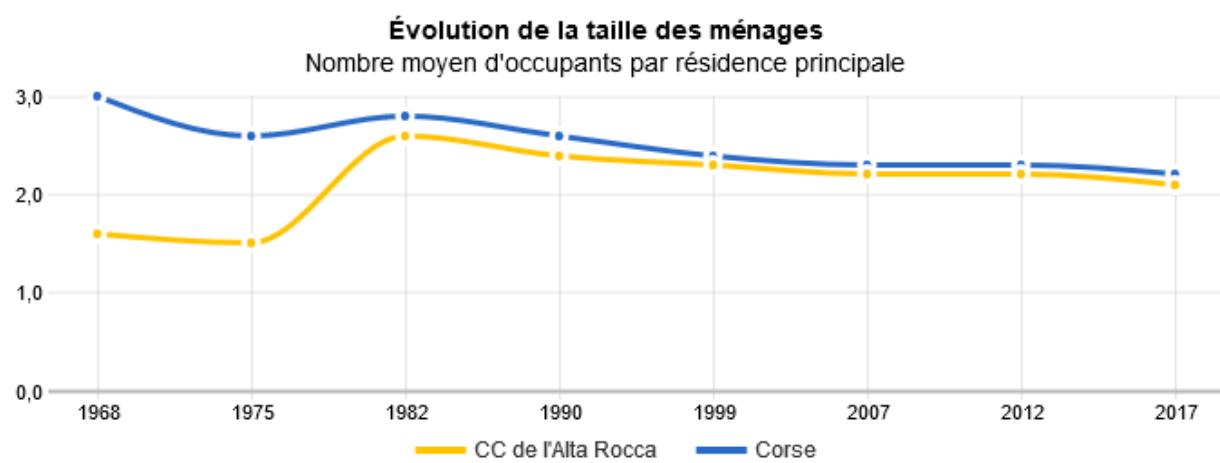
| Indicateurs | Résidences principales selon le statut d'occupation | | | |
|--|---|--------------------|---------|--------------------|
| | CC de l'Alta Rocca | | Corse | |
| | Valeur | Évol. 2007-2017 | Valeur | Évol. 2007-2017 |
| Propriétaires | 2 495 | 15,9 % | 82 265 | 18,9 % |
| Locataires | 1 162 | 26,7 % | 58 342 | 19,8 % |
| - dont locataires d'un logement HLM loué vide | 143 | 8,3 % | 11 849 | 1,5 % |
| Logés gratuitement | 322 | 0,6 % | 7 825 | - 2,8 % |
| Ensemble | 3 978 | 17,4 % | 148 432 | 17,9 % |

2007 2012 2017

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

Nombre moyen de pièce des résidences principales : 3,9

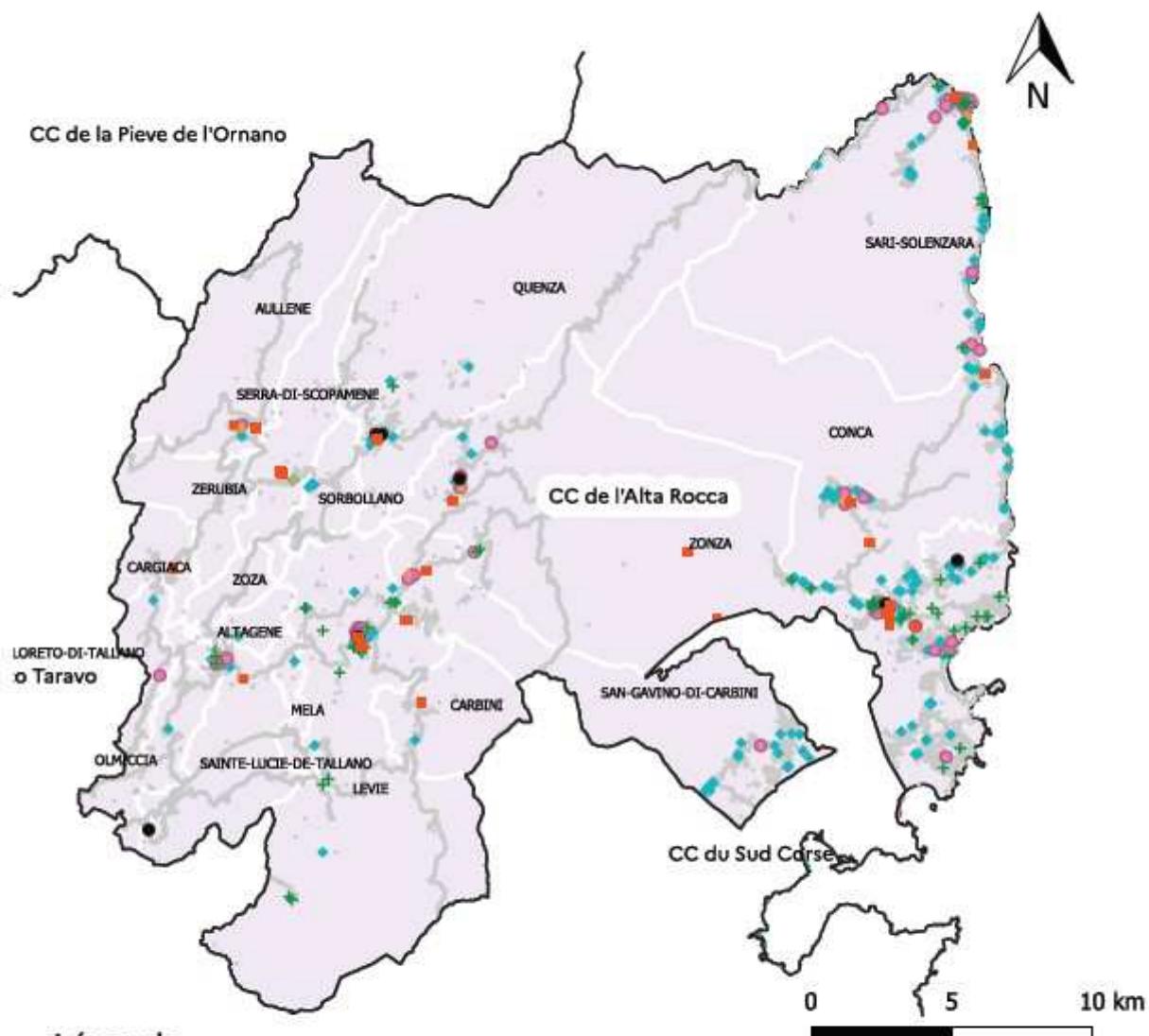
Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales :



Services

Nombre de maisons France services en 2020 : 1 structure à Sari-Solenzara (2A269)

Carte des équipements et des services de la communauté de communes de l'Alta Rocca en 2019



Légende

Equipements et services

- Services aux particuliers
- Commerces
- ▲ Enseignement
- ✚ Santé
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture

Réseau routier et zones bâties

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : BPE 2019, OCSGE 2016
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Agriculture durable et alimentation locale



La Communauté de communes de l'Alta Rocca est un terre d'agriculture et de pastoralisme.

Même peu nombreuses, les exploitations certifiée en agriculture biologique témoignent du dynamisme constant de l'agriculture durable depuis presque 5 ans.

Instantanés du territoire

| | Nombre d'exploitants agricoles en 2010 | Surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (ha) | Part de la surface toujours en herbe (STH) en 2010 |
|---------------|--|--|--|
| CC Alta Rocca | 74 | 5087 ha | 84,2 % |
| Corse-du-Sud | 996 | 62770 ha | 88,6 % |

Sources : Recensement agricole 2010



Quantité de produits phytosanitaires achetée en 2020 :

711 kg soit **2,1 %**

de la quantité départementale achetée, auquel s'ajoute

2 401 L soit **11,1 %** de la quantité départementale achetée



Quantité de glyphosate achetée en 2020 :

28,8kg soit **2,3 %**

de la quantité départementale achetée

Sources : BNV-D 2020

Initiatives

Agriculture biologique et raisonnée

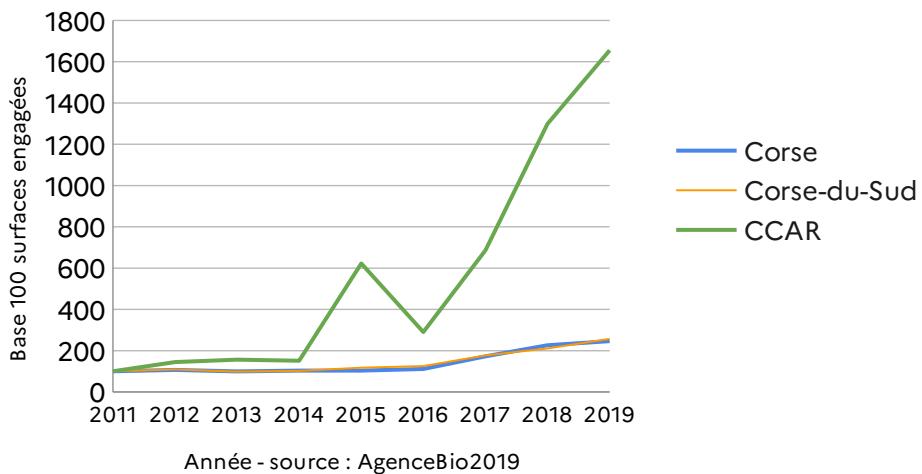
| Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019 | |
|---|----|
| CC Alta Rocca | 12 |

Corse-du-Sud 178

Corse 511

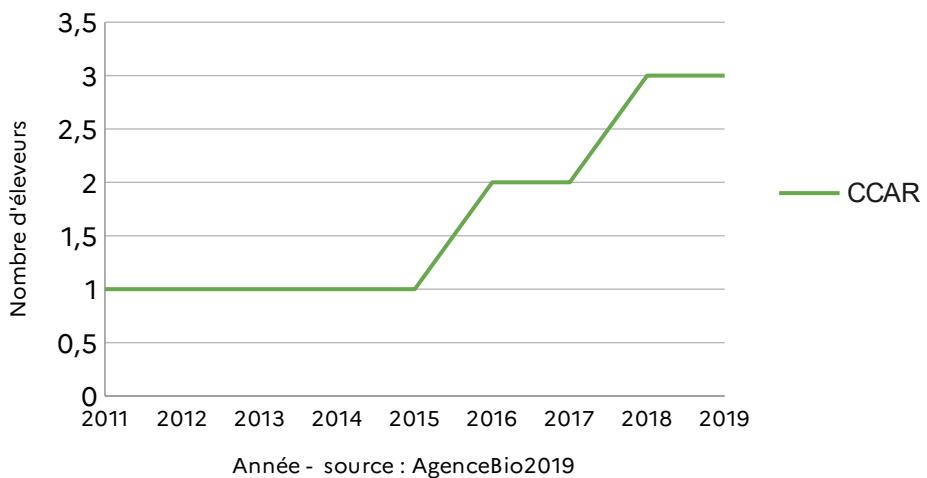
Sources : AgenceBio 2019

Evolution des surfaces engagées en agriculture biologique entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Evolution du nombre d'éleveurs engagés en AB entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Gestion des déchets et économie circulaire



Face à une production de déchets importante, la communauté de communes de l'Alta Rocca est mobilisée.

Grâce à ses efforts et à ceux des habitants, le territoire présente des taux de tri et de couverture par un solution de compostage les plus importants du département.

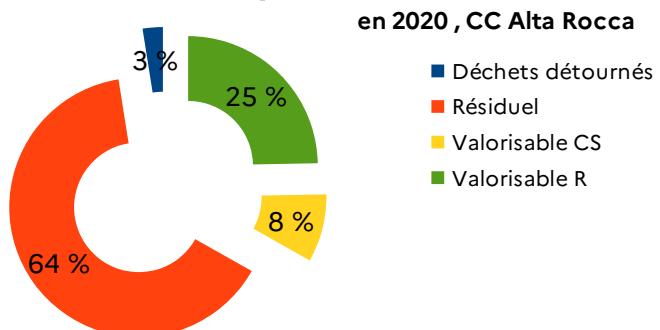
Instantanés du territoire

Quantité déchets produits par habitant en 2020 :

886 kgs / hab

Corse-du-Sud : 735 kgs / hab
Corse : 696 kgs/ hab

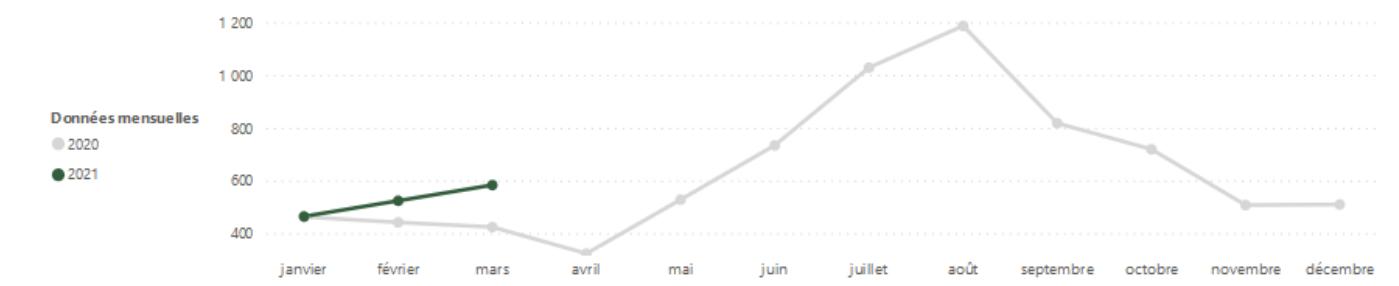
Répartition du tonnage de déchets par type de déchets produits



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Tonnage de déchets produits par le territoire en 2020 au cours de l'année :



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

10/25

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Initiatives

Valorisation des déchets

| TRI | Taux de tri sélectif du territoire en 2020 | Organisation de la filière de collecte sélective |  |
|---------------|--|--|---|
| CC Alta Rocca | 40,0 % | Emballages, papiers, verre | |
| Corse-du-Sud | 35,5 % | Emballages, verre, papier, bio-déchets | |
| Corse | 38,6 % | Emballages, verre, papier, bio-déchets | |

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

| COMPOSTAGE | Nombre de composteurs individuels partagé en 2019 distribués depuis 2009 | Nombre de plateforme de compostage |
|---------------|--|------------------------------------|
| CC Alta Rocca | 1546 | 10 |

En 2020, **49 %** des habitants du territoire disposent d'une solution de compostage de proximité (Taux de couverture)

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Territoire en transition

80 % d'écoles labellisés *Ecoscola*

1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Artificialisation des sols



La dynamique d'artificialisation des sols en Alta Rocca demeure faible et concentrée sur le littoral.

L'élaboration du PLU de Zonza est essentielle à la maîtrise de l'urbanisme. La généralisation des documents d'urbanisme dans la montagne doit conduire à un développement plus équilibré du territoire.

Instantanés du territoire

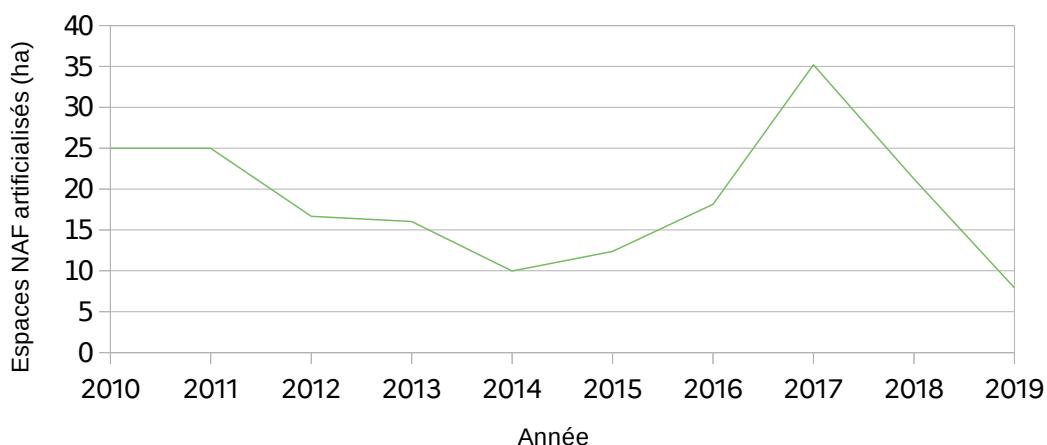
Taux d'artificialisation
du territoire en 2016 :

CC : 0,90 %
Corse-du-Sud : 1,47 %

Sources : OCSGE 2016

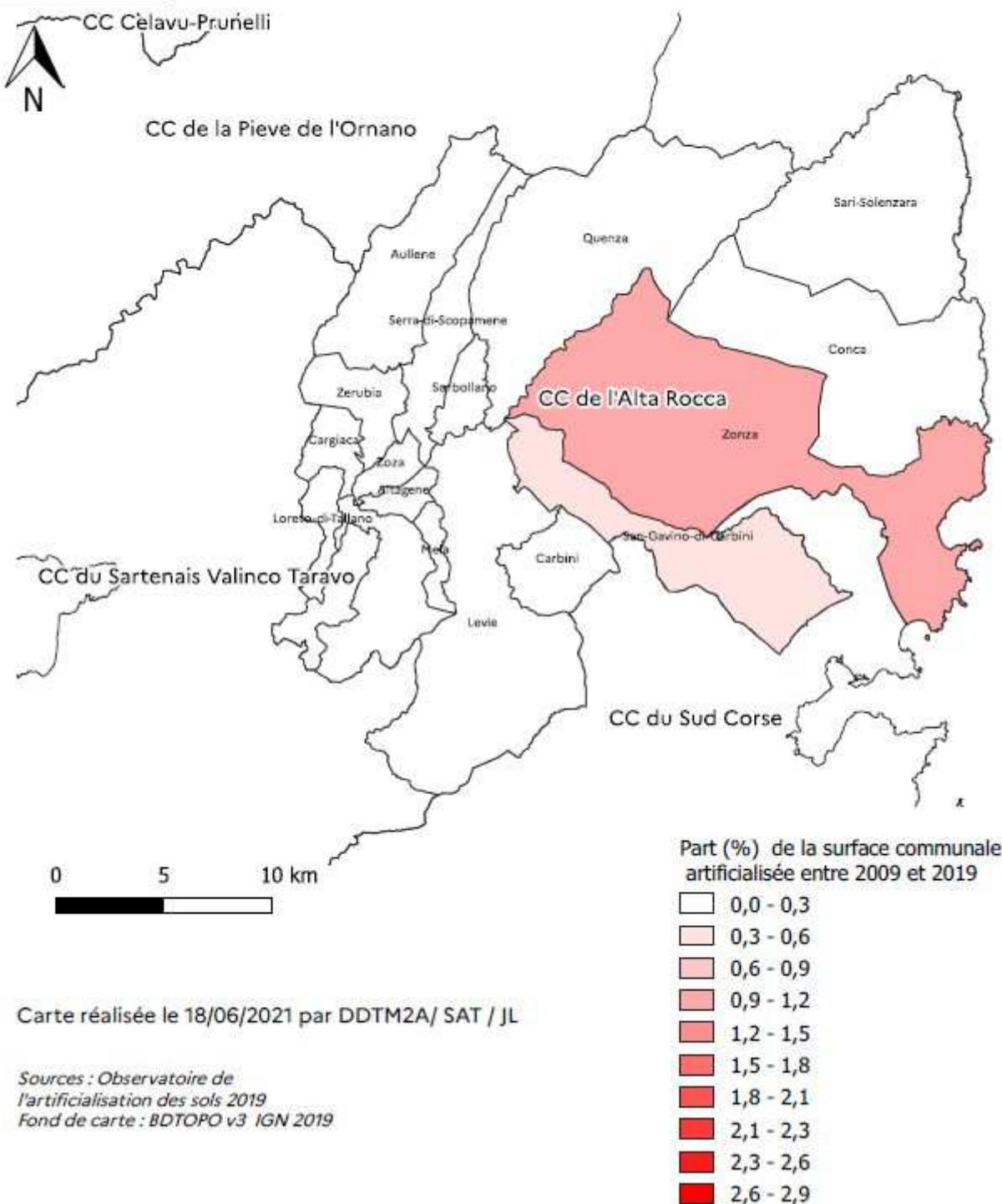
Espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés par an

entre 2009 et 2019 - CCAR



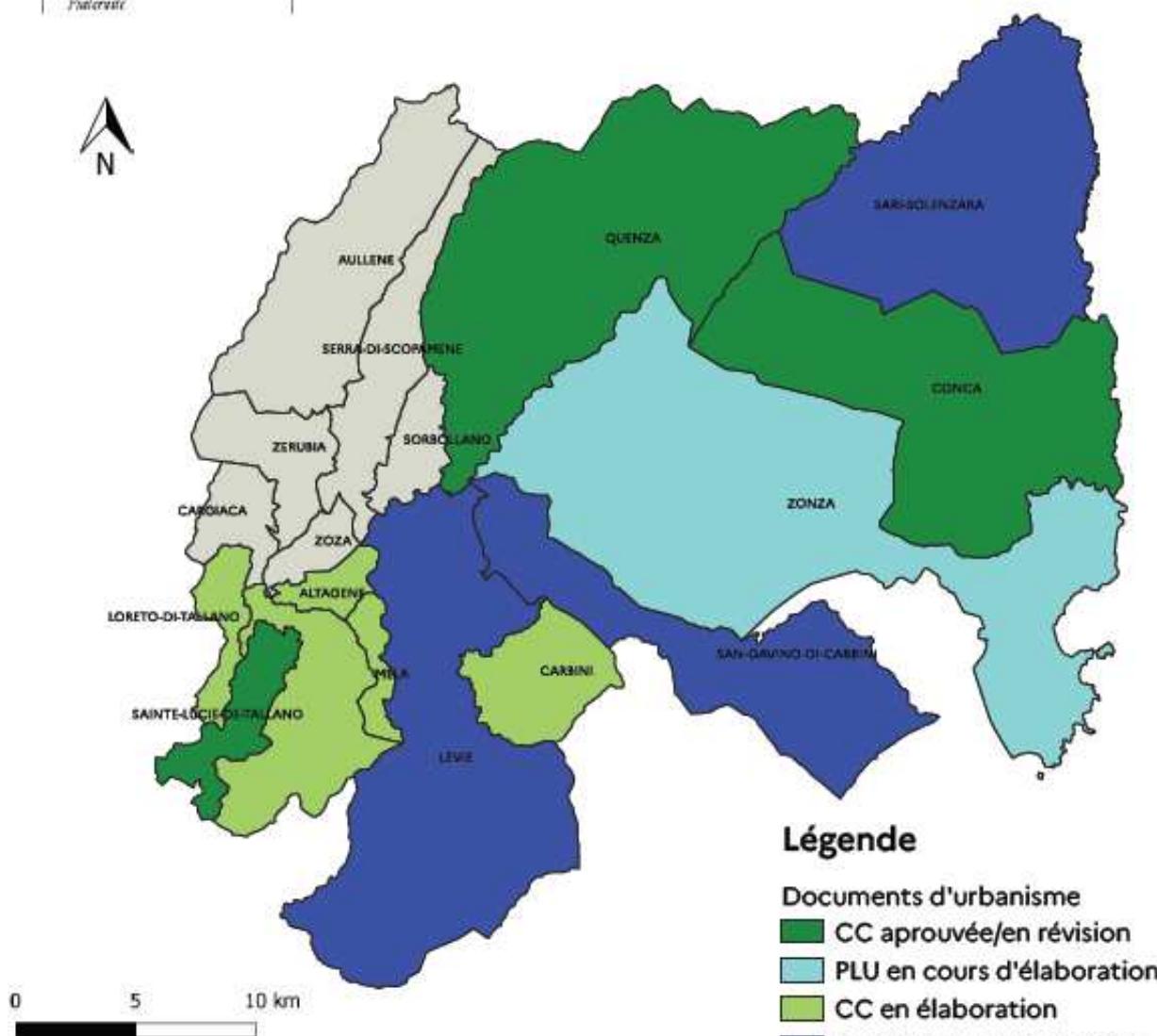
Sources : Observatoire de l'artificialisation des sols 2019

Dynamique d'artificialisation des sols dans la communauté de communes de l'Alta Rocca en 2019





Etat d'avancement des documents d'urbanisme de la CCAR en 2021



0 5 10 km

Source: SUDOCUH 27/05/2021
Fond de carte: BDTOPO v3 IGN 2019

Carte réalisée en Juin 2021 par DDTM2A/
SAT/FM

Actions en faveur de la biodiversité

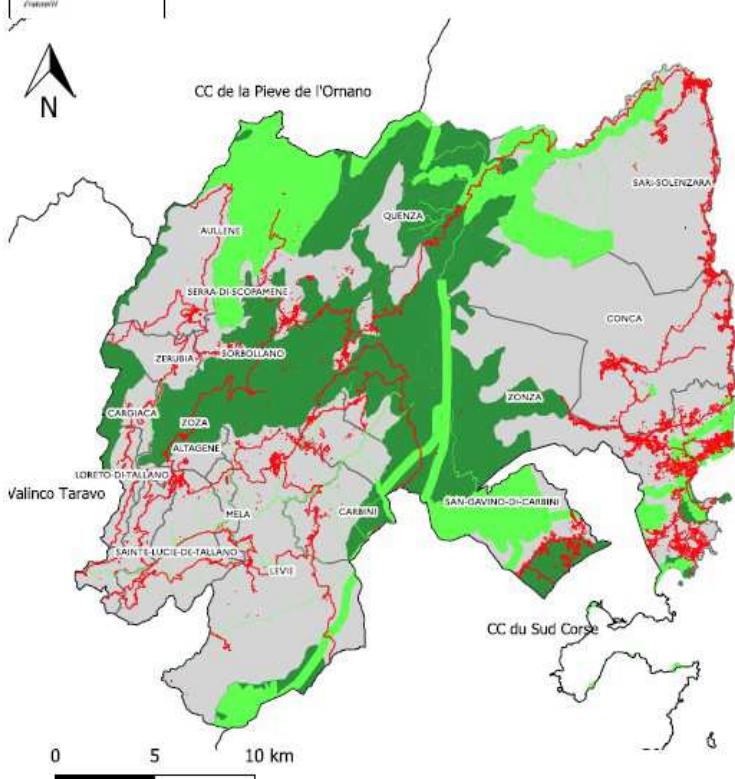


Le Parc Naturel régional de Corse recouvre la majorité de l'Alta Rocca et impose des enjeux de gestion de la biodiversité. Le littoral est marqué par une artificialisation qui fragmente des espaces de grandes richesses d'habitats et d'espèces.

Instantanés du territoire



Urbanisation et continuité écologique : zones de conflit dans la CCAR en 2021



Part du territoire présentant des enjeux faunistiques et floristiques (ZNIEFF type 1) :

12,6 %

Sources : INPN 2021

Sources :
TVTB PADDUC 2021
INPN 2021
OCSGE 2016
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Légende

- EPCI
- Commune
- Zone anthropisée
- Réserves et corridors écologiques du PADDUC
- ZNIEFF 1 et 2

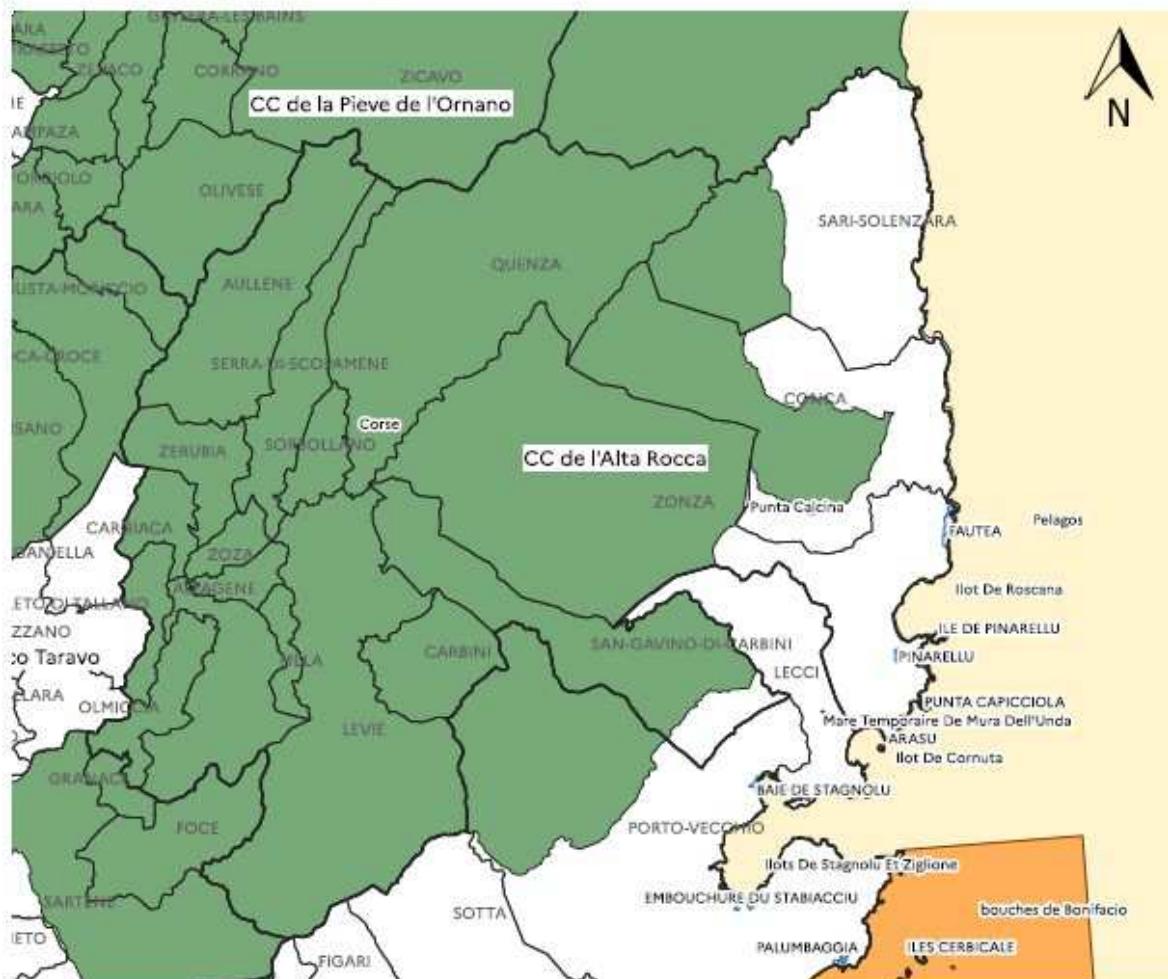
Carte réalisée le 30/06/2021 par DDTM2A / SAT / JL

15/25

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr



Espaces naturels sous protection forte de la communauté de communes de l'Alta Rocca en 2021



Légende

- Commune
- EPCI

0 5 10 km

Protections des espaces naturels

- Arrêté de protection de biotope
- Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
- Réserve de biosphère
- Réserve de biotope
- Parc Naturel Régional de Corse
- Réserves Naturelles de Corse
- Zone humide RAMSAR
- Site du conservatoire du littoral

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : INPN 2021
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Eau et assainissement



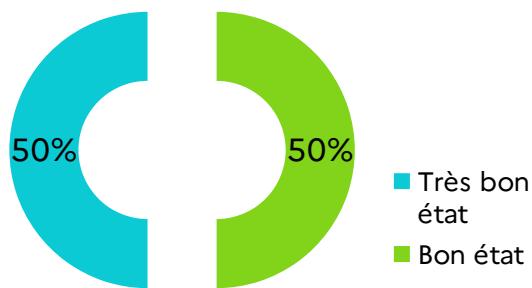
L'Alta Rocca dispose d'une ressource hydrique de grande qualité. Cependant, sa géographie constraint l'assainissement et la distribution d'eau potable. La gestion du risque inondation est assurée compte tenu de l'exposition du territoire.

Instantanés du territoire

Ressources en eau

Etat écologique des cours d'eau

en 2019 - CC Alta Rocca



Sources : SIE Corse 2019



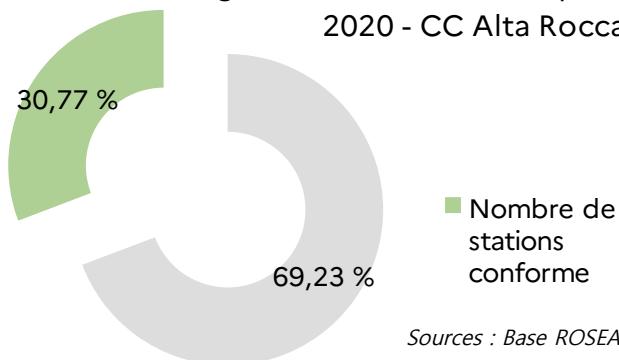
Pourcentage des lieux de baignade en eau de mer d'excellente qualité :

CC Alta Rocca : 100 %

Sources : ARS Corse 2021

Assainissement

Etat de conformité globale des stations d'épuration
2020 - CC Alta Rocca



Sources : Base ROSEAU 2020

Communes/ hameaux disposant d'un réseau de collecte mais non-relié à une station d'épuration :

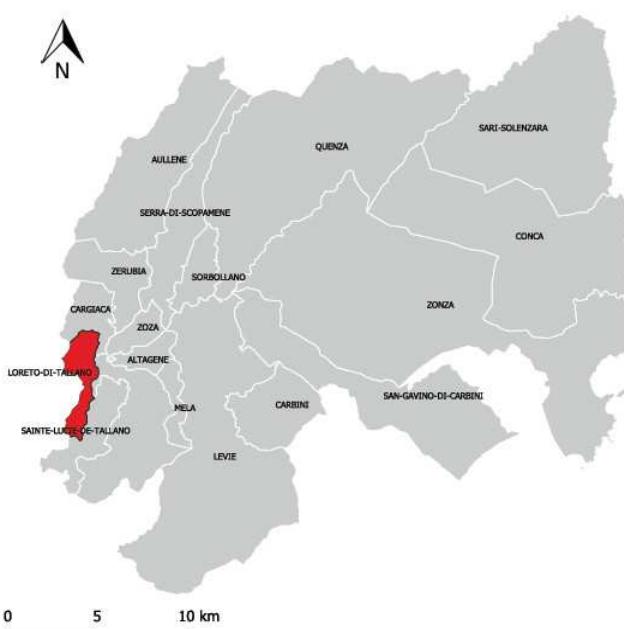
- Aullène
- Altagène
- Cargiaca
- Mela di Tallano
- Zerubia

Sources : DDTM2A 2021

Eau potable



Rendement communal du réseau de distribution d'eau potable dans la Communauté de communes de l'Alta Rocca en 2019



Légende

Rendement du réseau de distribution d'eau potable

■ Donnée non renseignée

■ 100%

■ 80%-90%

■ 70%-80%

■ 60%-70%

■ Moins de 60%

réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

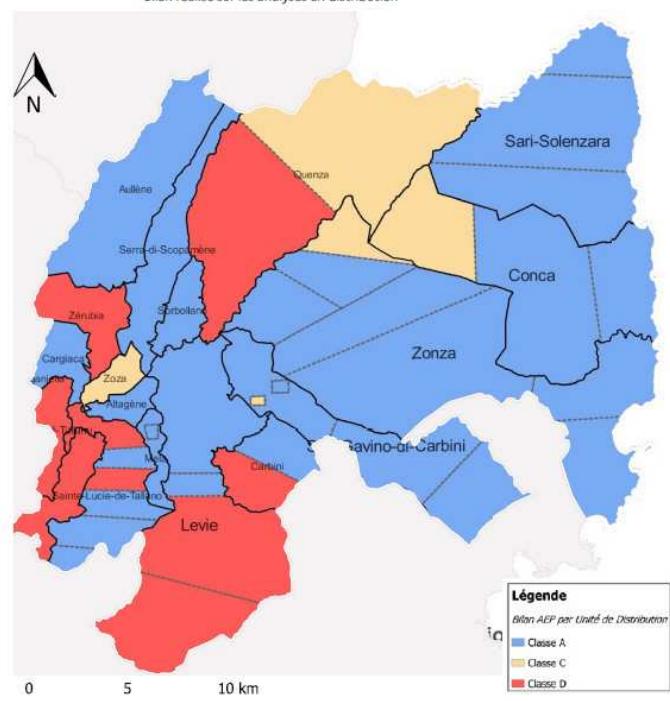
Sources : SISPEA 2019
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019



Bilan de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la communauté de communes de l'Alta Rocca

Année 2020

Bilan réalisé sur les analyses en distribution



Légende

Bilan BEP par Unité de Distribution

■ Classe A

■ Classe C

■ Classe D

Extrait de la carte éditée par l'ARS de Corse le 05/02/2021

Définitions des classes :

Classe A : Eau de bonne qualité (entre 95 et 100% d'analyses conformes)

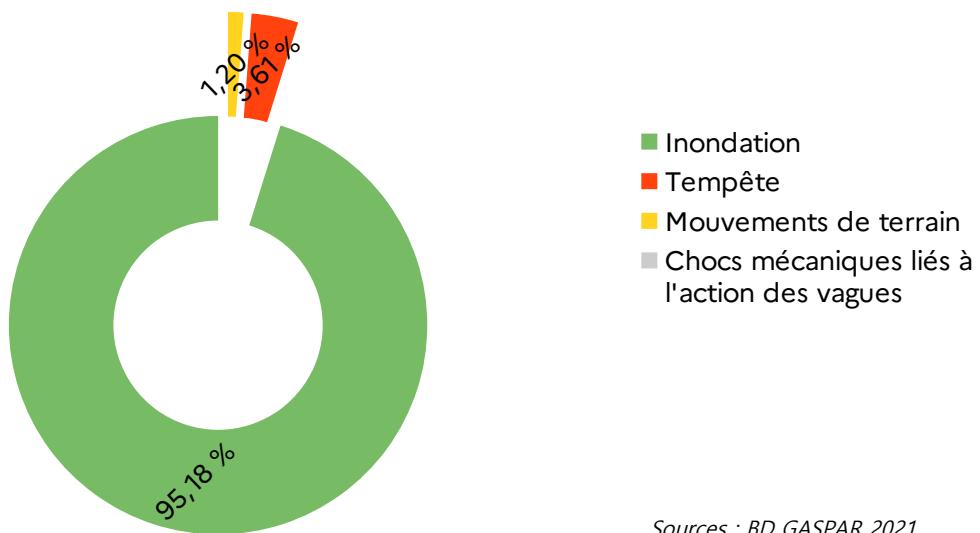
Classe B : Eau de qualité moyenne ponctuellement non potable (entre 70 et 95% d'analyses conformes)

Classe C : Eau de mauvaise qualité régulièrement non potable (entre 40 et 70% d'analyses conformes)

Classe D : Eau de mauvaise qualité en permanence non potable (entre 0 et 40% d'analyses conformes)

Inondations

Proportion des arrêtés CatNat de type Inondation de 2000 à 2021 - CC Alta Rocca



Sources : BD GASPAR 2021

Initiatives

8 Plans de prévention des risques Inondation

Sources : BD GASPAR 2021

Territoire en transition

1 port labellisé Pavillon Bleu à Sari-Solenzara

Énergie et climat



La puissance installée en énergie renouvelable et la sobriété énergétique sont des leviers d'action pour l'Alta Rocca.

Peu nombreux, les artisans qualifiés RGE ont des compétences variées et forment une véritable filière à conforter.

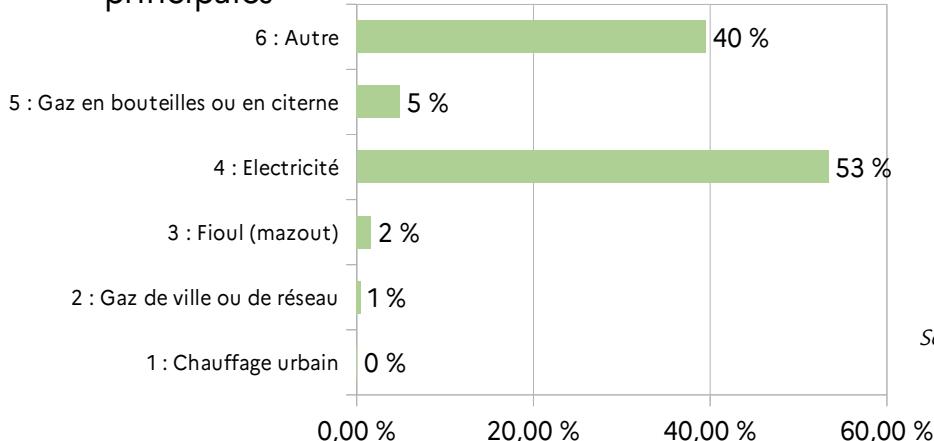
Instantanés du territoire

Part départementale des émissions de GES hors puits (PRG) départementale en 2019
s en 2012

| | | |
|--|---------|--|
| CC Alta Rocca | 4,25 % | 7,05 % |
| <i>Sources : SDES 2019 , INS 2012</i> | | |
| Pourcentage des passoires thermiques dans le parc social locatif en 2020 | 6,06 % | Pourcentage des copropriétés en bon état énergétique en 2021 |
| CC Alta Rocca % de DPE réalisé | 92,20 % | 8,14 % |

Sources : RPLS 2020 , ANAH 2021

Répartition des modes de chauffage dans les résidences principales en 2017 - CC Alta Rocca



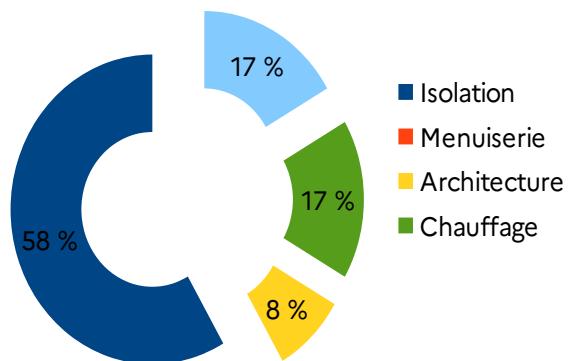
Sources : INSEE RP 2017

Rénovation énergétique

| Nombre d'artisans RGE sur le territoire | |
|---|-----|
| CC Alta Rocca | 12 |
| Corse-du-Sud | 211 |

Sources : ADEME 2021

Répartition des artisans RGE par type d'activités en 2021 - CC Alta Rocca

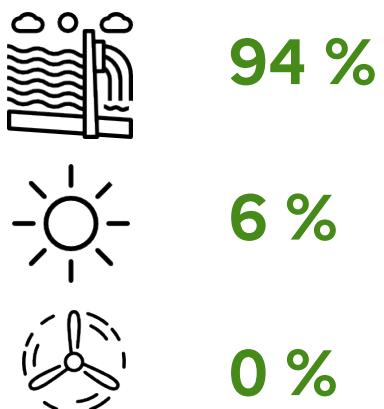


Sources : ADEME 2021

Transition énergétique

| Puissance installée en énergie renouvelable sur le territoire en 2018 | |
|---|------------|
| CC Alta Rocca | 63 060 kW |
| Corse-du-Sud | 140 791 kW |

Détail par énergie renouvelable



Sources : EDF 2018

Mobilités et transports



Le relief et la polarisation des services et emplois dans les centralités du territoire expliquent la dépendance à la voiture particulière.

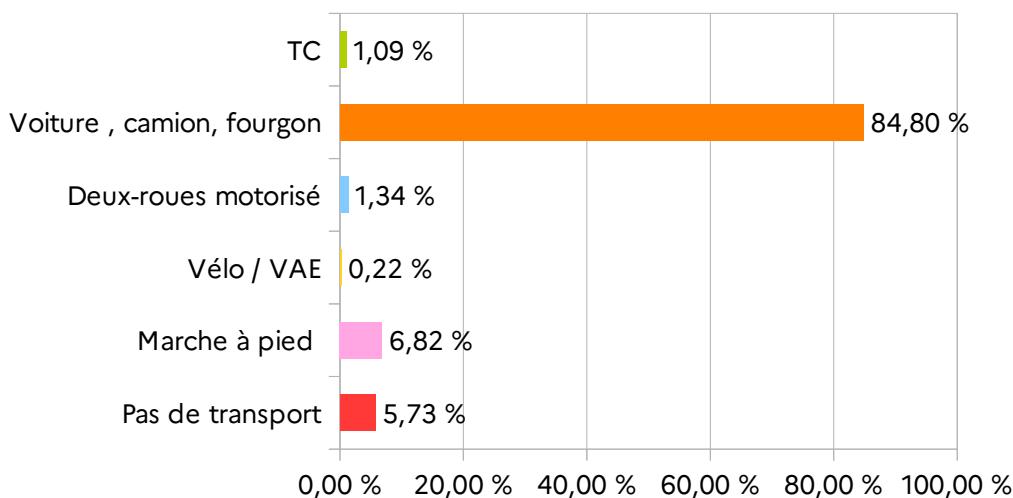
La prise de la compétence AOM est une opportunité pour le territoire d'initier une politique de mobilité ambitieuse.

Instantanés du territoire

| | Taux de motorisation des ménages en 2017 | Part des ménages disposant d'au moins un véhicule en 2017 | Part modale des modes collectifs en 2017 |
|---------------|--|---|--|
| CC Alta Rocca | 1,65 | 90,5 % | 1,7 % |
| Corse-du-Sud | 1,58 | 88,70 % | 2,35 % |
| Corse | 1,49 | 87,50 % | 3,20 % |

Sources : Evdm Corse 2017, INSEE RP 2017

Mode de déplacement jusqu'au lieu de travail en 2017, CC Alta Rocca



Sources : INSEE RP 2017

Initiatives

Carburation alternative

| | Part des véhicules particuliers dont la carburation est alternative en 2019 | Part des transports en commun dont la carburation est alternative en 2019 |
|---------------|---|---|
| CC Alta Rocca | 0,60 % | 0,00 % |
| Corse-du-Sud | 0,67 % | 2,42 % |
| Corse | 0,61 % | 1,14 % |

Sources : RS VERO 2020

Maillage du territoire par des bornes de recharge électrique en Juin 2021 :

- 2 Bornes électrique située à Aullène et à Sari-Solenzara

Sources : ChargeMap

Linéaire des aménagements cyclables par état d'avancement

| | Non-défini | Projet | Tracé arrêté | Tracé en cours | Ouvert |
|----------------------|------------|----------|--------------|----------------|--------|
| Longueur du linéaire | 0 | 33,1 kms | 0 | 0 | 0 |

Sources : AUE Corse 2019

Nombres de VAE vendus dans le cadre de l'aide à l'achat de VAE par la CdC

CC Alta Rocca appartient aux territoires « Extreme Sud/Alta Rocca» définis par les territoires CdC. Sur ce territoire il y a eu 230 ventes sur les 2934 ventes à l'échelle régionale depuis 2016. soit 7,8 % des ventes totales

Sources : AUE Corse 2021

Territoire en transition

L'intercommunalité autorité organisatrice de la mobilité

Lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt Ten Mood 2021

DDTM2A

Adaptation numérique du territoire



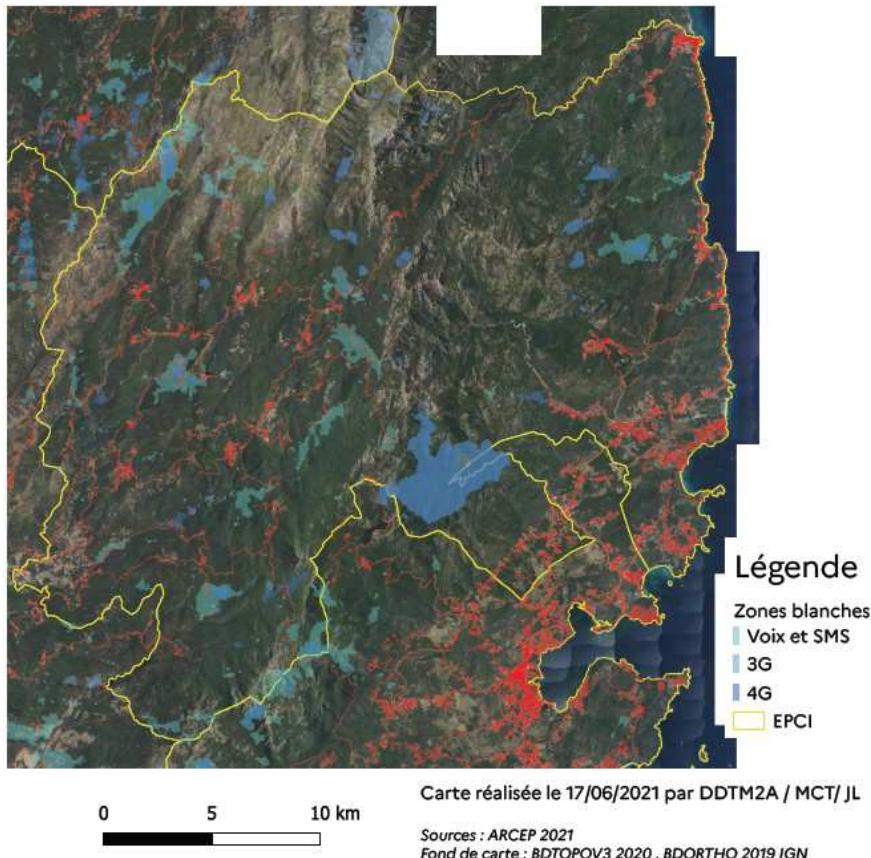
En 2021, les premières livraisons pour le déploiement de la fibre optique initient la transition numérique du territoire.

L'Alta Rocca doit encore composer avec des zones blanches sur certains axes routiers. Le développement numérique du territoire doit aussi passer par l'inclusion numérique et la mise en place de structures dédiées.

Instantanée du territoire



Carte des zones blanches de la communauté de communes de l'Alta Rocca



Carte réalisée le 17/06/2021 par DDTM2A / MCT / JL

Sources : ARCEP 2021
Fond de carte : BDTOPOV3 2020, BDORTHO 2019 IGN

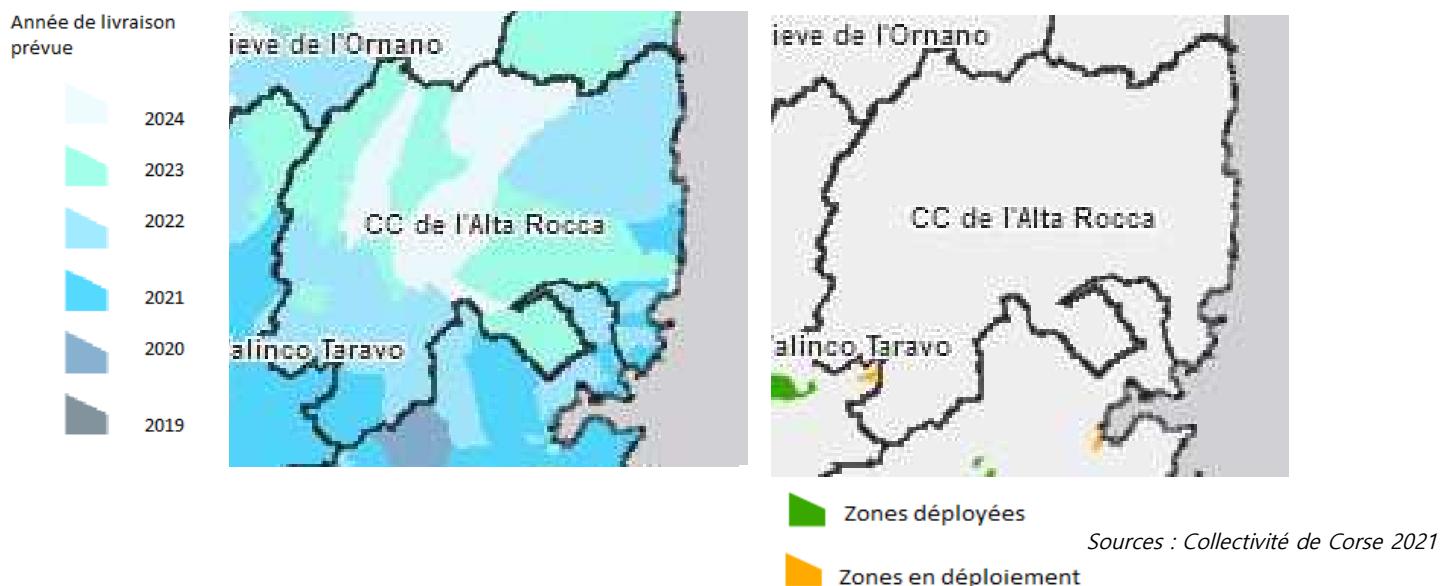
Initiatives

Proportion de logements raccordables à la fibre optique

| | 0 % -10 % | 10 % -25 % | 25 % -50 % | 50 % -80 % | Plus de 80 % |
|---------------|-----------|------------|------------|------------|--------------|
| CC Alta Rocca | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Corse-du-Sud | 25 | 678 | 1938 | 6251 | 45223 |
| Corse | 37 | 872 | 2723 | 34769 | 65085 |

Sources : Arcep 2020

Déploiement prévisionnel / déploiement actuel de la fibre optique



Inclusion numérique

| | Tiers-lieux Espaces de co- working / Centre de télétravail | Espaces publics numérique | Médiathèque | Maisons France services et conseillers numériques | fab-labs |
|------------------|--|------------------------------|-------------|--|----------|
| CC Alta Rocca | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Territoire en transition

1 schéma directeur territorial d'aménagement du numérique régional

Sources :Collectivité de Corse 2021